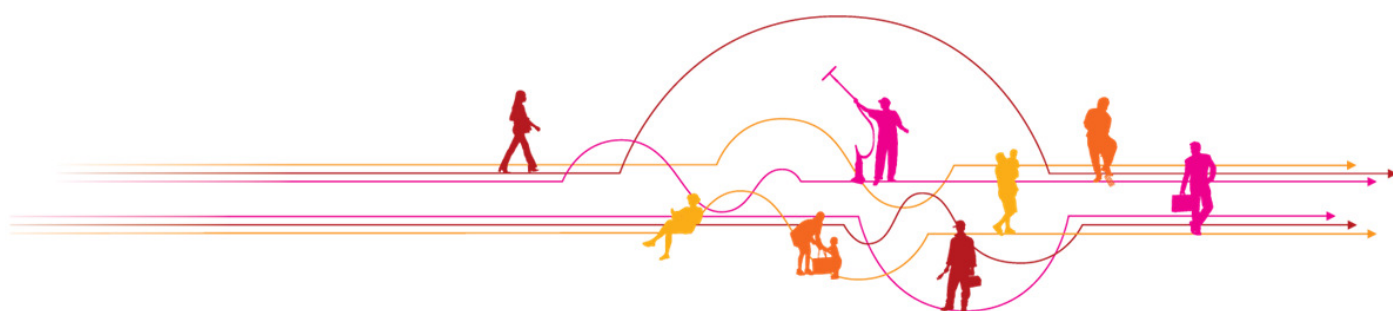




Evolution récente de la répartition des chômeurs selon la catégorie familiale

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
1.1	<i>Chômage et situation familiale.....</i>	<i>3</i>
1.2	<i>Le régime d'indemnisation des chômeurs.....</i>	<i>4</i>
1.3	<i>Le contrôle de la situation familiale.....</i>	<i>6</i>
1.4	<i>Remarques méthodologiques.....</i>	<i>7</i>
2	ETAT DE LA SITUATION.....	8
2.1	<i>Evolution de la population belge selon le type de ménage</i>	<i>8</i>
2.2	<i>Evolution de la catégorie familiale dans d'autres régimes d'allocations</i>	<i>8</i>
	2.2.1 <i>Catégorie familiale en cas de chômage temporaire</i>	<i>8</i>
	2.2.2 <i>Catégorie familiale en cas d'invalidité.....</i>	<i>9</i>
2.3	<i>Profil des chômeurs selon la catégorie familiale</i>	<i>10</i>
3	ÉVOLUTION DE LA CATEGORIE FAMILIALE CHEZ LES CHOMEURS COMPLETS INDEMNISES DEMANDEURS D'EMPLOI .	12
3.1	<i>Évolution générale de la catégorie familiale.....</i>	<i>12</i>
	3.1.1 <i>Evolution de la population totale.....</i>	<i>12</i>
	3.1.2 <i>Evolution du flux entrant et du flux sortant</i>	<i>13</i>
3.2	<i>Evolution de la catégorie familiale dans un certain nombre de sous-groupes</i>	<i>17</i>
	3.2.1 <i>Zoom sur la base d'admissibilité.....</i>	<i>17</i>
	3.2.2 <i>Zoom sur le genre.....</i>	<i>18</i>
	3.2.3 <i>Zoom sur l'âge.....</i>	<i>19</i>
	3.2.4 <i>Zoom sur la durée du chômage</i>	<i>20</i>
	3.2.5 <i>Zoom sur le domicile</i>	<i>22</i>
	3.2.5.1 <i>Selon la Région.....</i>	<i>22</i>
	3.2.5.2 <i>Selon la province</i>	<i>23</i>
	3.2.5.3 <i>Selon le bureau du chômage.....</i>	<i>25</i>
3.3	<i>Evolution de la catégorie familiale à profil constant.....</i>	<i>28</i>
4	CONCLUSION	30

Introduction

1.1

Chômage et situation familiale

La division en catégories familiales est une des pierres angulaires du système belge d'assurance-chômage. Contrairement à ce qui se passe dans de nombreux autres pays, en Belgique, la situation familiale du chômeur détermine en grande partie le montant de l'allocation. De ce fait, les allocations de chômage des chefs de ménage sont généralement, après la 1^{ère} année de chômage, plus élevées que celles des isolés qui sont à leur tour supérieures à celles des cohabitants.¹

Sont donc pris en considération pour déterminer le montant de l'allocation de chômage, non seulement le salaire perdu et le passé professionnel, mais également les besoins financiers du ménage durant la période de chômage. De cette manière, le législateur s'est efforcé d'augmenter la protection sociale offerte par l'allocation de chômage. Cela a comme conséquence que surtout après un an de chômage, le caractère assurantiel de notre système est plus restreint que dans de nombreux autres pays. Par contre, la solidarité qui le sous-tend est plus importante.

Ces constats sont toutefois à nuancer. Dans les autres pays, la situation familiale n'influence pas ou très peu le montant des allocations de chômage. Mais après la fin des droits à ces allocations, qui intervient le plus souvent après 1 ou 2 ans de chômage, la situation familiale joue en fait un rôle plus important dans les régimes d'assistance chômage ou d'assistance sociale qui prennent le relais. Dans ces systèmes, la situation familiale influence non seulement le montant des allocations mais aussi le droit aux allocations puisque celles-ci sont accordées après une enquête sur les ressources du ménage.

Par ailleurs, la situation familiale ne joue pas uniquement un rôle au niveau de la détermination du montant de l'allocation. Elle est également un facteur déterminant dans un certain nombre d'autres aspects.

Ainsi, les chances de sortie du chômage et par conséquent, de manière indirecte, la durée du chômage sont fortement influencées par la situation familiale. Selon certaines études, le fait d'avoir des enfants réduit la mobilité des chômeurs et dès lors, aussi la probabilité de retrouver du travail. D'autres études indiquent que le fait d'avoir des enfants augmente la nécessité de retrouver du travail. Mais il est communément admis que le fait d'avoir une ou plusieurs personnes à charge a un impact plutôt négatif sur les chances de sortie du chômage. Cela se traduit aussi au niveau du profil des chômeurs : la proportion de chômeurs de longue durée est, en effet, beaucoup plus importante chez les chefs de ménage et les isolés que chez les cohabitants. Ce point sera d'ailleurs abordé ultérieurement dans cette étude.

De même, le risque financier (risque de pauvreté) encouru en cas de chômage va de pair avec la situation familiale, et ce en dépit de la 'modulation familiale' du montant de l'allocation. Ainsi, dans la plupart des cas, le fait d'avoir un partenaire (qui travaille) diminue le risque financier en cas de chômage. En revanche, pour les chômeurs à la tête d'une famille monoparentale, le risque financier est à nouveau élevé parce que, bien souvent, leur revenu ne dépasse même pas le seuil de pauvreté.

Il y a donc des liens établis entre le chômage et la situation familiale. Dès lors, il est utile d'examiner attentivement l'évolution de la catégorie familiale² des chômeurs dans un passé récent. Ce thème est bien entendu toujours abordé dans les publications périodiques de l'ONEM telles que le rapport annuel et les indicateurs trimestriels. La portée de ces publications est toutefois trop large pour permettre une analyse approfondie. Cette étude pallie ce manque.

¹ A partir du 1er janvier 2009, le pourcentage d'indemnisation des chômeurs cohabitants durant la 1^{ère} période d'indemnisation a été porté à 60% (et, à partir de novembre 2012, à 65% pour les trois premiers mois d'indemnisation). Ainsi, la distinction selon la catégorie familiale au cours de la première année de chômage a été supprimée (voir 1.2), hormis pour les montants minimaux.

² Dans la réglementation chômage, le terme « catégorie familiale » est utilisé dans le cadre du régime d'indemnisation, en lieu et place de « situation familiale ». Lorsque, dans cette étude, nous utilisons le terme « catégorie familiale », il s'agit donc toujours de la catégorie familiale ONEM au sens de la réglementation chômage. Le terme « situation familiale » vise la situation familiale réelle, quelle que soit la catégorie familiale à laquelle cette situation familiale donne droit.

L'objectif de cette étude est d'examiner les évolutions qui se sont produites dans les catégories familiales des chômeurs et d'examiner de manière approfondie quelles en sont les causes et conséquences possibles. Pour ce faire, on examine l'évolution du nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi selon la catégorie familiale au cours de la période 2000-2014, dans une perspective dynamique, à l'aide des données relatives aux entrées et aux sorties. On analyse également dans quelle mesure l'évolution du profil des chômeurs se répercute sur les catégories familiales. Les tendances détectées sont aussi mises en parallèle avec les évolutions que l'on retrouve dans l'ensemble de la population, dans d'autres régimes de chômage (à savoir le chômage temporaire) et dans d'autres branches de la sécurité sociale (à savoir l'assurance maladie).

1.2

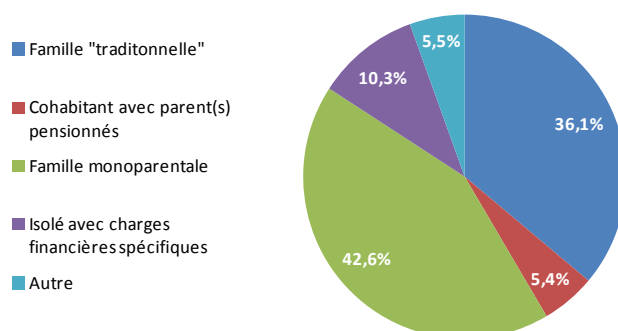
Le régime d'indemnisation des chômeurs

La réglementation chômage prévoit 3 catégories familiales différentes selon que la personne est cohabitante et/ou qu'elle a charge de famille. Les catégories prévues par la réglementation sont les catégories A, N et B qui correspondent respectivement aux chefs de ménage, aux isolés et aux cohabitants.

Pour savoir à quelle catégorie appartient un chômeur, on examine d'abord si celui-ci a charge de famille.³ Si c'est le cas, le chômeur est considéré comme chef de ménage (catégorie A). Si ce n'est pas le cas et si le chômeur habite seul, il est indemnisé comme isolé (catégorie N). Les chômeurs qui ne font pas partie de la catégorie A, ni de la catégorie N, se voient attribuer la catégorie B et sont donc considérés comme cohabitants.⁴

A ce propos, il faut savoir aussi que les chefs de ménage ne constituent pas un groupe homogène du fait que diverses situations familiales peuvent mener à cette catégorie familiale (voir note de bas de page 3). Ainsi, plus de 4 chefs de ménage sur 10 se retrouvent « à la tête » d'une famille monoparentale. Dès lors, ce groupe est plus vaste que la famille traditionnelle dans laquelle l'allocataire est le seul à avoir des revenus. D'autre part, environ 10% sont, en réalité, des isolés qui perçoivent des allocations de chômage en tant que chefs de ménage parce qu'ils supportent certaines charges financières telles que des pensions alimentaires.

Graphique 1 Distribution des différentes situations familiales au sein de la catégorie A en 2014



³ On entend par charge de famille :

- la cohabitation avec un(e) conjoint(e) ou un(e) partenaire qui ne dispose pas de revenus professionnels ou de remplacement (sauf si ces revenus ne dépassent pas un certain plafond) ;
- la cohabitation exclusivement avec des enfants qui ouvrent le droit aux allocations familiales ou avec d'autres membres de la famille bien définis, qui, tous, ne disposent pas de revenus professionnels ou de remplacement (hormis les revenus qui ne dépassent pas certains montants) ;
- le fait d'habiter seul tout en exerçant la co-parentalité, en payant effectivement une pension alimentaire ou en relevant d'une délégation de revenus en vertu de l'art. 221 du Code civil.

Remarque : le travailleur des ports, le travailleur dans le commerce des combustibles d'Anvers et de Flandre orientale, le pêcheur de mer, débardeur ou trieur de poissons reconnus et le travailleur qui bénéficie d'une indemnité complémentaire en application de la CCT 46 (après 20 ans de travail de nuit) sont, peu importe leur situation familiale, assimilés à des travailleurs avec charge de famille.

⁴ Il existe un très petit nombre de chômeurs pour lesquels aucune catégorie familiale n'est définie parce que celle-ci n'a aucune incidence sur le paiement de l'allocation (par exemple pour les chômeurs qui importent leur droit aux allocations d'un autre pays UE). Ces chômeurs ne sont pas pris en considération dans cette étude.

Au cours des dernières années, le régime d'indemnisation des chômeurs complets a subi un certain nombre de modifications importantes, de sorte que la modulation familiale dans le système belge de l'assurance chômage est moins marquée qu'auparavant.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le pourcentage d'allocations est le même pour toutes les catégories familiales au cours de la première année de chômage.

A partir de la deuxième année de chômage, les pourcentages d'allocations chez les isolés et plus encore chez les cohabitants sont, il est vrai, inférieurs à ceux des chefs de ménage. Toutefois, un certain nombre d'augmentations successives des pourcentages d'allocations dans les deux premières catégories familiales ont fait en sorte que l'écart avec les chefs de ménage en deuxième période s'est réduit.

La dégressivité renforcée de l'allocation de chômage à partir du 1^{er} novembre 2012 a en outre entraîné une convergence entre les trois catégories familiales dans une phase ultérieure du chômage : depuis lors, l'allocation des chefs de ménage et des isolés peut en effet également diminuer jusqu'à un montant forfaitaire (qui, il est vrai, est supérieur à celui des cohabitants). Auparavant, seuls les cohabitants étaient dans ce cas.

Régime d'indemnisation antérieur au 1^{er} janvier 2009 :

Chefs de ménage et isolés

12 mois	Durée indéterminée	<u>Chefs de ménage:</u>	<u>60%</u>
<u>60%</u>		<u>Isolés:</u>	<u>43% (1/4/99) -44% (1/4/00)</u> <u>45% (1/4/01) -50% (1/1/02)</u> <u>53% (1/1/08)</u>

Cohabitants

12 mois	Max. 60 mois*	Durée indéterminée
<u>55% (1/10/86)</u> <u>58% (1/01/08)</u>	<u>35% (1/10/86)</u> <u>40% (1/01/02)</u>	<u>Forfait</u>

Régime d'indemnisation à partir du 1^{er} janvier 2009 :

Chefs de ménage et isolés

6 mois	6 mois	Durée indéterminée	<u>Chefs de ménage: 60%</u>
Pl. sal. C	Pl. sal. B	Pl. sal. A	<u>Isolés: 55%</u>
<u>60%</u>	<u>60%</u>		

Cohabitants

6 mois	6 mois	Max. 60 mois*	Durée indéterminée
Pl. sal. C	Pl. sal. B	Pl. sal. A	<u>Forfait</u>
<u>60%</u>	<u>60%</u>	<u>40%</u>	

Régime d'indemnisation à partir du 1^{er} novembre 2012 :

Toutes les catégories familiales



Légende: 1^{re} période d'indemnisation 2^{de} période d'indemnisation 3^{de} période d'indemnisation

* Selon la réglementation antérieure au 1^{er} novembre 2012, les cohabitants avec au minimum 20 ans de passé professionnel restaient aussi après 60 mois en 2^{ème} période d'indemnisation. Dans la nouvelle réglementation entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2012, le montant de l'allocation est fixé en 2^{ème} période d'indemnisation, quelle que soit sa catégorie familiale, pour le chômeur qui compte un passé professionnel compris entre 20 et 25 ans (en fonction de la date de début de la phase 2A), qui a 55 ans au moins ou qui a au minimum 33% d'inaptitude au travail permanente.

1.3

Le contrôle de la situation familiale

L'ONEM effectue le contrôle de la situation familiale des chômeurs de deux manières.

Le contrôle a priori vérifie préventivement, c.-à-d. lors de l'octroi du droit aux allocations de chômage, si la situation familiale déclarée est conforme à la réalité. Ce sont principalement des bases de données externes telles que le Registre national qui sont utilisées à cet effet.

Lors d'un contrôle a posteriori, les informations obtenues grâce au croisement de ces bases de données sont vérifiées de manière plus approfondie. Si une différence persiste, après vérification, entre la situation familiale déclarée et les données des databases, les personnes concernées sont invitées à s'expliquer à ce sujet. En cas d'infraction, les allocations perçues indûment sont récupérées et, en principe, une sanction est appliquée pour l'avenir sous la forme d'une suspension temporaire du bénéfice des allocations pendant 1 à 13 semaines. En cas de récidive ou de manœuvres frauduleuses, les sanctions sont aggravées et le dossier peut être transmis à l'Auditeur du travail pour poursuites pénales.

L'ONEM a fait de l'optimisation de l'utilisation de bases de données internes et externes pour détecter la fraude, l'une de ses priorités. Le projet "Regis chômage" joue un rôle important plus spécifiquement dans le cadre de la lutte contre la fraude domiciliaire. Ce projet a démarré en 2012 et vise une utilisation optimale des bases de données pour contrôler la situation familiale, les adresses et la nationalité des chômeurs. Sont utilisées systématiquement les données de l'ONSS, complétées des données issues du Cadastre des pensions et du "Répertoire Général des Travailleurs Indépendants" (RGTP) pour les membres du ménage dont la situation a une incidence sur le montant de l'allocation.

Depuis le 1^{er} avril 2014, les organismes de paiement sont également obligés de vérifier eux-mêmes si les données déclarées par l'assuré social correspondent aux données reprises dans le Registre national et ce, lorsqu'il introduit une première demande ou une modification de son dossier. Depuis juillet 2014, les organismes de paiement contrôlent aussi les messages de modifications de données que communique le Registre national et qui ont trait à la nationalité ou à un changement d'adresse du chômeur. A cela sont venu s'ajouter, en octobre 2014, les contrôles des modifications de la composition du ménage. Les organismes de paiement introduisent ces modifications auprès de l'ONEM de façon à garantir un paiement correct.

Du fait, notamment, de ces efforts de contrôle plus importants, le nombre d'enquêtes relatives à la situation familiale a sensiblement augmenté : en 2014, 32 536 enquêtes ont été menées (32,5% de dossiers non conformes) et en 2013 32 374 enquêtes (25,9% de dossiers non conformes), contre 18 603 en 2012 (23,8% de dossiers non conformes).

Depuis 2013, la technique du datamining et du datamatching a également permis d'améliorer la sélection des dossiers à examiner. Grâce à ces mesures, les contrôles relatifs aux adresses domiciliaires et aux compositions de ménage ont été effectués de manière de plus en plus ciblée, comme en témoigne aussi l'augmentation du nombre de dossiers non conformes.

1.4

Remarques méthodologiques

Tout au long de cette étude, on analyse en détail la catégorie familiale des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (dans le cadre de cette étude repris sous l'abréviation CCI-DE ou, en abrégé, chômeurs). Cette population est l'objet essentiel du communiqué de presse mensuel de l'ONEM et est par conséquent l'indicateur principal de l'évolution du chômage indemnisé en Belgique.

Depuis juillet 2014, la définition du CCI-DE a été élargie. Depuis lors, cette population est constituée de 4 groupes : les chômeurs admis sur la base de prestations de travail à temps plein, sur la base des études, sur la base de prestations de travail à temps partiel volontaire et les demandeurs d'emploi dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement prépension). Avant juillet 2014, seuls les 2 premiers groupes étaient repris dans la définition. La présente étude applique cette nouvelle définition que ce soit pour le présent ou pour le passé.

La catégorie familiale des chômeurs est aussi traitée dans un certain nombre d'autres publications de l'ONEM, comme le rapport annuel ou les indicateurs trimestriels du marché du travail. Il est important de savoir que, pour des raisons pratiques, le nombre de CCI-DE n'a pas été mesuré de manière identique dans le cadre de cette étude et dans le cadre de ces publications. Alors que ce sont les données de paiement sur une base mensuelle qui sont utilisées dans la plupart des publications, la présente étude utilise des données trimestrielles, en particulier le nombre de personnes différentes qui ont perçu une ou plusieurs allocations en tant que CCI-DE durant un trimestre déterminé. De ce fait, les chiffres absolus figurant dans cette étude sont différents des chiffres figurant dans nos autres publications. Mais les tendances observées ne changent pas.

Tout au long de cette étude nous utilisons également à plusieurs reprises les termes de flux entrant et de flux sortant. Dans ce cas, ceux-ci sont toujours définis comme suit. Dans un trimestre déterminé T, les chômeurs qui n'ont reçu aucun paiement au cours de T-1 sont considérés comme entrants. Les chômeurs qui n'ont reçu aucun paiement dans le trimestre T+1 sont considérés comme sortants.

Etat de la situation

Étant donné que la situation familiale des chômeurs ne peut pas être considérée indépendamment de certaines évolutions démographiques et sociétales, cette partie donne un aperçu succinct d'un certain nombre de chiffres relatifs à la composition des ménages. A l'aide de la répartition de la population totale selon le type de ménage et de la catégorie familiale de deux autres catégories d'assurés sociaux (chômeurs temporaires et invalides) nous examinons si une tendance générale peut être observée.

2.1

Evolution de la population belge selon le type de ménage

Tableau 1 Nombre de ménages privés selon le type de ménage en Belgique au 1er janvier⁵

Type de ménage	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2004-2014
Couples (mariés et non mariés) sans enfant	25,6%	25,6%	25,6%	25,6%	25,7%	25,7%	25,6%	25,6%	25,6%	25,5%	25,4%	-0,2 ppt
Couples (mariés et non mariés) avec enfant(s)	30,9%	30,5%	30,1%	29,9%	29,6%	29,4%	29,3%	29,3%	29,1%	29,1%	29,0%	-1,9 ppt
Ménages d'une seule personne	32,7%	32,9%	33,1%	33,3%	33,5%	33,7%	33,9%	33,8%	34,0%	34,0%	34,0%	+1,3 ppt
Familles monoparentales	9,4%	9,5%	9,6%	9,7%	9,6%	9,7%	9,7%	9,7%	9,7%	9,8%	9,8%	+0,5 ppt
Autres types de ménages privés	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,6%	1,5%	1,5%	1,6%	1,6%	1,7%	1,7%	+0,2 ppt

Le tableau 1 indique qu'au cours des 10 dernières années, c'est surtout la part des ménages d'une seule personne qui a augmenté, au détriment de la part des couples mariés et non mariés (surtout avec enfants). En 2014, 34,0% de tous les ménages privés sont constitués d'une seule personne. En 2004, ce chiffre était seulement de 32,7%. On observe toutefois une stabilisation depuis 2010. Les familles monoparentales ont également augmenté, passant de 9,4% en 2004 à 9,8% en 2014.

2.2

Evolution de la catégorie familiale dans d'autres régimes d'allocations

Le chômage complet n'est pas le seul régime dans lequel l'allocation varie selon la situation familiale de l'assuré social ; c'est aussi le cas pour bon nombre d'autres allocations sociales. Ainsi, l'on retrouve les mêmes catégories familiales dans le chômage temporaire que dans le chômage complet⁶ et l'invalidité connaît également une répartition par catégorie familiale selon des critères similaires.

2.2.1

Catégorie familiale en cas de chômage temporaire

Tableau 2 Répartition, selon la catégorie familiale, des personnes en chômage temporaire (nombre moyen de personnes par trimestre sur une base annuelle)

Catégorie familiale	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2004-2014
Chef de ménage	16,4%	16,1%	17,0%	16,0%	15,5%	15,5%	15,4%	15,2%	14,9%	14,4%	14,2%	-2,3 ppt
Isolé	10,6%	10,9%	11,4%	11,8%	12,0%	12,4%	12,6%	12,6%	12,5%	12,4%	12,2%	+1,6 ppt
Cohabitant	73,0%	72,9%	71,6%	72,3%	72,6%	72,0%	72,1%	72,2%	72,6%	73,2%	73,6%	+0,6 ppt

Plus de 7 chômeurs temporaires sur 10 sont cohabitants. Au cours des 10 dernières années, comme dans l'ensemble de la population, la part des isolés a augmenté (de 10,6% en 2004 à 12,6% en 2011 pour passer à 12,2% en 2014). Durant la même période, le nombre de chefs de ménage a diminué de 16,4% à 14,2%.

A l'exception d'une petite minorité d'employés qui sont indemnisés dans le cadre de la suspension (de crise) employés⁷, les chômeurs temporaires sont des ouvriers qui, pendant une courte période, sont

⁵ Source: Bureau Fédéral du Plan, SPF Economie – Direction Générale Statistiques et Information Economique

⁶ Néanmoins, depuis le 1er avril 2013, pour le chômage temporaire, c'est le même pourcentage d'indemnisation, à savoir 70% qui s'applique dans chaque catégorie familiale. Ce pourcentage a été ramené à 65% depuis le 1^{er} janvier 2015.

⁷ La suspension de crise employés a été instaurée en juillet 2009 en tant que mesure anti-crise temporaire. A partir du 1^{er} janvier 2012, elle a été convertie en un régime définitif, à savoir la suspension employés en raison d'un manque de

indemnisés dans ce régime pour permettre à l'employeur de faire face à des diminutions temporaires du volume de travail, sans devoir immédiatement procéder à un licenciement. Si nous voulons comparer la catégorie familiales des chômeurs temporaires à celle des chômeurs complets, il vaut donc mieux limiter ce dernier groupe aux chômeurs de courte durée (<1 an) qui étaient auparavant occupés dans le statut d'ouvrier.

Tableau 3 Répartition, par catégorie familiale, des CCI-DE avec une durée de chômage inférieure à 1 an qui étaient auparavant occupés dans le statut d'ouvrier (sur la base du nombre moyen de personnes par trimestre sur une base annuelle)

Catégorie familiale	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2004-2014
Chef de ménage	22,9%	23,5%	24,1%	24,1%	24,6%	23,3%	23,4%	23,5%	22,9%	21,8%	21,8%	-1,1 ppt
Isolé	19,8%	20,3%	20,8%	20,7%	20,8%	20,4%	20,3%	20,1%	20,0%	19,4%	19,0%	-0,9 ppt
Cohabitant	57,2%	56,1%	55,2%	55,1%	54,5%	56,3%	56,4%	56,4%	57,1%	58,8%	59,2%	+2,0 ppt

La différence la plus significative entre ce sous-groupe de chômeurs et les chômeurs temporaires réside dans la part beaucoup plus importante de chefs de ménage et d'isolés. Du fait que la part des cohabitants au sein des CCI-DE de moins de 1 an de chômage a commencé à croître à partir de 2009 alors que celles des chefs de ménage et des isolés commençaient à diminuer, cette différence s'est amenuisée. Néanmoins, la part des chefs de ménage et des isolés est encore, aussi en 2014, sensiblement plus importante chez les CCI-DE de moins d'1 an de chômage que chez les chômeurs temporaires (voir tableau 4).

Tableau 4 Evolution des parts en pourcentage des différentes catégories familiales chez les CCI-DE et chez les chômeurs temporaires

Population	2004			2014		
	Chef de ménage	Isolé	Cohabitant	Chef de ménage	Isolé	Cohabitant
CCI-DE (durée <1 an)	22,9%	19,8%	57,2%	21,8%	19,0%	59,2%
Chômeurs temporaires	16,4%	10,6%	73,0%	14,2%	12,2%	73,6%
Différence	+6,5 ppt	+9,2 ppt	-15,7 ppt	+7,7 ppt	+6,7 ppt	-14,4 ppt

2.2.2

Catégorie familiale en cas d'invalidité

Tableau 5 Répartition, par catégorie familiale, des personnes en invalidité⁸

Catégorie familiale	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2004-2014
Avec charge de famille	29,6%	29,3%	28,2%	27,5%	26,5%	25,6%	25,2%	24,8%	24,6%	24,5%	24,8%	-4,9 ppt
Isolé	25,1%	26,1%	26,4%	26,7%	27,4%	28,0%	28,4%	28,4%	28,3%	28,3%	28,0%	+2,9 ppt
Cohabitant	45,2%	44,7%	45,4%	45,9%	46,1%	46,3%	46,4%	46,8%	47,0%	47,3%	47,2%	+2,0 ppt

Plus d'un quart des personnes en invalidité (= inaptitude au travail supérieure à 1 an) sont isolées. Comparée aux autres, cette catégorie familiale a également enregistré la plus forte augmentation depuis 2004 (+2,9 points de pourcentage). La part des cohabitants a aussi augmenté, mais dans une moindre mesure (+2,0 points de pourcentage). La part des chefs de ménage (= personnes ayant charge de famille) a diminué (-4,9 points de pourcentage), et ce à l'instar du chômage temporaire.

Il semble donc que la tendance qui se dessine au niveau de la population totale, à savoir l'augmentation progressive de la part des ménages d'une personne au détriment de la part des ménages constitués de plusieurs personnes, soit aussi présente au niveau des personnes en invalidité. A partir de 2010, on constate, d'ailleurs, la même stabilisation de la part des isolés en invalidité que dans la population totale.

Ensuite, on compare les catégories familiales des invalides avec celles des chômeurs complets. Du fait que les invalides perçoivent des allocations de maladie depuis plus d'un an, il y a lieu de les comparer avec les CCI-DE dont la durée du chômage est égale ou supérieure à 1 an. Il faut toutefois préciser que les

travail. En 2014, on comptait en moyenne 3 229 paiements par mois dans ce régime (2,4% de tous les paiements effectués dans le cadre du chômage temporaire).

⁸ Source: INAMI (Direction Finances et Statistiques du Service Allocations)

critères d'attribution des catégories familiales ne sont pas identiques dans les réglementations chômage et invalidité.

Tableau 6 Répartition, par catégorie familiale, des CCI-DE avec une durée de chômage d'1 an ou plus (sur la base du nombre moyen de personnes par trimestre sur une base annuelle)

Catégorie familiale	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2004-2014
Chef de ménage	41,5%	40,9%	40,5%	39,8%	39,2%	38,0%	36,3%	36,2%	35,4%	34,3%	32,8%	-8,1 ppt
Isolé	22,3%	22,8%	23,7%	24,6%	25,2%	25,8%	26,3%	26,7%	26,8%	26,8%	26,7%	+3,9 ppt
Cohabitant	36,1%	36,3%	35,8%	35,5%	35,6%	36,2%	37,4%	37,1%	37,8%	38,9%	40,5%	+4,2 ppt

Chez les chômeurs de longue durée (≥ 1 an), la part des cohabitants est sensiblement plus faible que chez les invalides. La part des chefs de ménage y est, par contre, beaucoup plus grande. En 2004, les chefs de ménage formaient encore le groupe le plus important chez les CCI-DE d'1 an et plus de chômage mais du fait de la diminution constante de leur part dans la période considérée, ils ont été supplantés en 2014 par les cohabitants. On peut donc considérer que, durant les dernières années, on a assisté à un certain rapprochement dans la répartition entre catégories familiales chez les chômeurs et chez les invalides. Toutefois, la part des chefs de ménage demeure toujours sensiblement plus importante pour le chômage que pour l'invalidité (voir tableau 7).

Tableau 7 Evolution des parts en pourcentage des différentes catégories familiales chez les CCI-DE et chez les invalides

Population	2004			2014		
	Chef de ménage	Isolé	Cohabitant	Chef de ménage	Isolé	Cohabitant
CCI-DE (durée ≥ 1 an)	41,5%	22,3%	36,1%	32,8%	26,7%	40,5%
Invalides	29,6%	25,1%	45,2%	24,8%	28,0%	47,2%
Différence	+11,9 ppt	-2,8 ppt	-9,1 ppt	+8,0 ppt	-1,3 ppt	-6,7 ppt

2.3

Profil des chômeurs selon la catégorie familiale

Tableau 8 Profil de la population des CCI-DE selon la catégorie familiale en 2014 (sur la base du nombre moyen de personnes par trimestre sur une base annuelle)

		Pourcentage par ligne			Pourcentage par colonne		
Variable	Sous-groupe	Chef de ménage	Isolé	Cohabitant	Chef de ménage	Isolé	Cohabitant
Base d'admission	Base travail	28,6%	25,0%	46,4%	81,1%	84,1%	76,7%
	Base études	26,2%	18,5%	55,3%	18,9%	15,9%	23,3%
Sexe	Homme	28,2%	28,4%	43,4%	53,9%	64,6%	48,4%
	Femme	28,0%	18,2%	53,8%	46,1%	35,4%	51,6%
Age	<30 ans	16,6%	19,3%	64,1%	16,3%	22,5%	36,7%
	30-49 ans	34,2%	23,0%	42,8%	55,7%	44,3%	40,5%
	50 ans et +	29,4%	29,5%	41,1%	28,0%	33,2%	22,8%
Durée de chômage	<1 an de chômage	20,2%	18,6%	61,2%	26,7%	29,1%	47,2%
	1-<2 ans de chômage	26,0%	22,6%	51,4%	18,2%	18,7%	21,0%
	2 ans et +de chômage	35,9%	28,7%	35,5%	55,1%	52,1%	31,8%
Région	Région flamande	23,3%	20,6%	56,1%	33,1%	34,6%	46,4%
	Région wallonne	30,3%	23,3%	46,4%	46,8%	42,6%	41,8%
	Région de Bruxelles-Cap	33,8%	32,2%	34,0%	20,2%	22,8%	11,8%
Total		28,1%	23,7%	48,2%	100,0%	100,0%	100,0%

En 2014, la population totale des chômeurs est constituée comme suit : près de la moitié de cohabitants, un peu plus d'un quart de chefs de ménage et un peu moins d'un quart d'isolés. Néanmoins, l'examen séparé de certains sous-groupes de cette répartition, permet de constater un certain nombre de différences notables. Les différences principales se situent entre les chefs de ménage et les isolés d'une part et les cohabitants d'autre part.

En général, il y a plus de chômeurs de longue durée chez les chefs de ménage et les isolés que chez les cohabitants : plus de 7 sur 10 d'entre eux ont plus d'1 an de chômage contre un peu plus de la moitié chez les cohabitants. Inversement, la part des chômeurs de courte durée est donc beaucoup plus importante chez les cohabitants que chez les chefs de ménage et les isolés.

La répartition régionale est également très différente : 67,0% des chefs de ménage et 65,4% des isolés habitent dans la Région wallonne ou dans la Région de Bruxelles-capitale alors que ce chiffre n'est que de 53,6% chez les cohabitants. Près de la moitié des chômeurs cohabitants est donc issue de la Région flamande.

L'âge joue également un rôle car une majorité de jeunes sont cohabitants (64,1% des < 30 ans) alors que les plus de 50 ans sont plus souvent chefs de ménage ou isolés (58,9% des chômeurs de 50 ans et plus). Cette tendance se retrouve aussi au niveau de la base d'admission. En effet, les cohabitants sont plus souvent admis sur la base des études (23,3% des cohabitants) que les chefs de ménage et isolés (respectivement 18,9% et 15,9% des cohabitants).

Enfin, il n'y a que des différences minimales pour ce qui est du profil selon le sexe : les hommes sont un peu plus souvent chefs de ménage ou isolés que les femmes : 56,6% des hommes, contre 46,2% des femmes.

De par sa surreprésentation dans certains sous-groupes (jeunes, Région flamande), la catégorie familiale des cohabitants est donc plus sensible à la conjoncture que celle des chefs de ménage ou des isolés. Normalement, le nombre de chômeurs cohabitants augmentera donc plus fortement dans les périodes de basse conjoncture économique mais il diminuera aussi de manière plus importante lors de la reprise de l'économie.

3

Evolution de la catégorie familiale chez les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi

L'état de la situation a déjà démontré qu'à première vue, l'évolution de la catégorie familiale chez les chômeurs diffère quelque peu de ce à quoi l'on pourrait s'attendre sur la base des récents développements sociétaux (évolution des types de ménage) et de l'évolution dans d'autres régimes d'allocations (à savoir le chômage temporaire et l'invalidité) qui connaissent une répartition selon la situation familiale similaire à celle du chômage complet. Durant les dernières années, la part des cohabitants a crû davantage dans le chômage complet que dans ces autres régimes, alors que, dans l'ensemble de la population, c'est surtout la part des ménages d'une personne qui a augmenté. La partie qui suit étudie plus attentivement cette évolution divergente et s'efforce de mettre en évidence un certain nombre de causes possibles.

3.1

Evolution générale de la catégorie familiale

Avant d'identifier les sous-groupes qui sont à la base de cette évolution notable, il est utile d'examiner, pour l'ensemble de la population, quelle a été, au cours d'un passé récent, l'évolution des trois catégories familiales et de leurs parts relatives. L'objectif est de déterminer quand la tendance a changé et quelle était l'ampleur du changement?

3.1.1

Evolution de la population totale

Tableau 9 Evolution des CCI-DE selon la catégorie familiale (sur la base du nombre moyen de personnes par trimestre sur une base annuelle)

Année	Chef de ménage			Isolé			Cohabitant		
2000	150 760	35,0%	100	77 548	18,0%	100	202 396	47,0%	100
2001	148 003	35,4%	98	79 173	18,9%	102	191 361	45,7%	95
2002	156 514	34,5%	104	90 144	19,8%	116	207 632	45,7%	103
2003	169 680	33,8%	113	103 927	20,7%	134	228 703	45,5%	113
2004	180 575	34,2%	120	113 153	21,4%	146	234 952	44,4%	116
2005	186 664	34,3%	124	119 311	21,9%	154	238 784	43,8%	118
2006	183 387	34,3%	122	120 935	22,6%	156	230 782	43,1%	114
2007	171 311	33,9%	114	117 359	23,2%	151	216 430	42,8%	107
2008	159 741	33,4%	106	112 750	23,6%	145	206 073	43,1%	102
2009	161 265	31,7%	107	120 502	23,7%	155	227 454	44,7%	112
2010	160 215	31,0%	106	124 258	24,1%	160	232 120	44,9%	115
2011	154 852	30,9%	103	121 103	24,2%	156	225 069	44,9%	111
2012	149 219	30,2%	99	119 525	24,2%	154	224 931	45,6%	111
2013	148 024	29,0%	98	121 899	23,8%	157	241 189	47,2%	119
2014	144 274	28,1%	96	121 721	23,7%	157	247 555	48,2%	122
2000-2008	+8 981	-1,6 ppt	+6,0%	+35 202	+5,6 ppt	+45,4%	+3 677	-3,9 ppt	+1,8%
2008-2012	-10 522	-3,2 ppt	-6,6%	+6 775	+0,7 ppt	+6,0%	+18 859	+2,5 ppt	+9,2%
2012-2014	-4 945	-2,1 ppt	-3,3%	+2 196	-0,5 ppt	+1,8%	+22 624	+2,6 ppt	+10,1%

Au cours des 15 dernières années, c'est le début de la crise financière et économique de fin 2008 qui constitue le principal point charnière de l'évolution du chômage complet en général et des catégories familiales des chômeurs en particulier.

Jusqu'à cette date, les trois catégories familiales ont évolué plus ou moins en parallèle : jusqu'en 2005, le chômage a augmenté dans les trois catégories familiales puis, il a diminué jusqu'en 2008. Toutefois, chez les isolés, l'augmentation relative jusqu'en 2005 était plus importante que dans les deux autres catégories familiales et la diminution relative jusqu'en 2008 y était plus faible. De ce fait, la part des isolés dans la population totale a augmenté pour passer de 18,0% en 2000 à 23,6% en 2008 (+5,6 points de

pourcentage) au détriment de la part des chefs de ménage et des cohabitants (respectivement – 1,6 point de pourcentage et – 3,9 points de pourcentage entre 2000 et 2008).⁹

Il n'y a pas vraiment lieu de considérer l'augmentation de la part des isolés comme véritablement remarquable eu égard à la tendance sociétale à une augmentation du nombre de ménages d'une personne et à l'évolution que nous avons constatée au niveau du chômage temporaire et de l'invalidité.

À partir de 2009, la crise financière et économique a entraîné une augmentation du nombre de chômeurs. Il n'est pas étonnant que l'augmentation soit la plus importante chez les cohabitants (+9,2% entre 2008 et 2012) étant donné la sensibilité à la conjoncture de cette catégorie familiale que nous avons mentionnée précédemment (voir point 2.3). Le nombre d'isolés a lui aussi augmenté mais dans une moindre mesure (+6,0% entre 2008 et 2012). En revanche, le nombre de chefs de ménage a diminué durant la même période, notamment sous l'influence de l'activation du comportement de recherche d'emploi (voir aussi point 3.1.2).¹⁰

De ce fait, entre 2008 et 2012, la part des chefs de ménage dans la population totale diminue de 3,2 points de pourcentage, pour atteindre 30,2% en 2012. Celle des cohabitants, en revanche, augmenté considérablement durant la même période, pour atteindre 45,6% en 2012 (+2,5 points de pourcentage). La part des isolés augmente légèrement durant la même période, pour atteindre 24,2% en 2012 (+0,7 point de pourcentage).

Entre 2012 et 2014, le chômage continue d'augmenter. Cette fois, l'augmentation concerne presque uniquement les cohabitants. Entre 2012 et 2014, ils ont vu leur nombre augmenter en moyenne de 22 624 personnes par trimestre (contre +2 196 chez les isolés et –4 945 chez les chefs de ménage).

À la suite de cela, la part des isolés diminue pour la première fois (pour passer de 24,2% en 2012 à 23,7% en 2014). La part des cohabitants augmente fortement (de 45,6% en 2012 à 48,2% en 2014). Dans la période considérée, c'est en 2014 que le niveau est le plus élevé. La part des chefs de ménage continue de diminuer pour atteindre 28,1% en 2014.

3.1.2

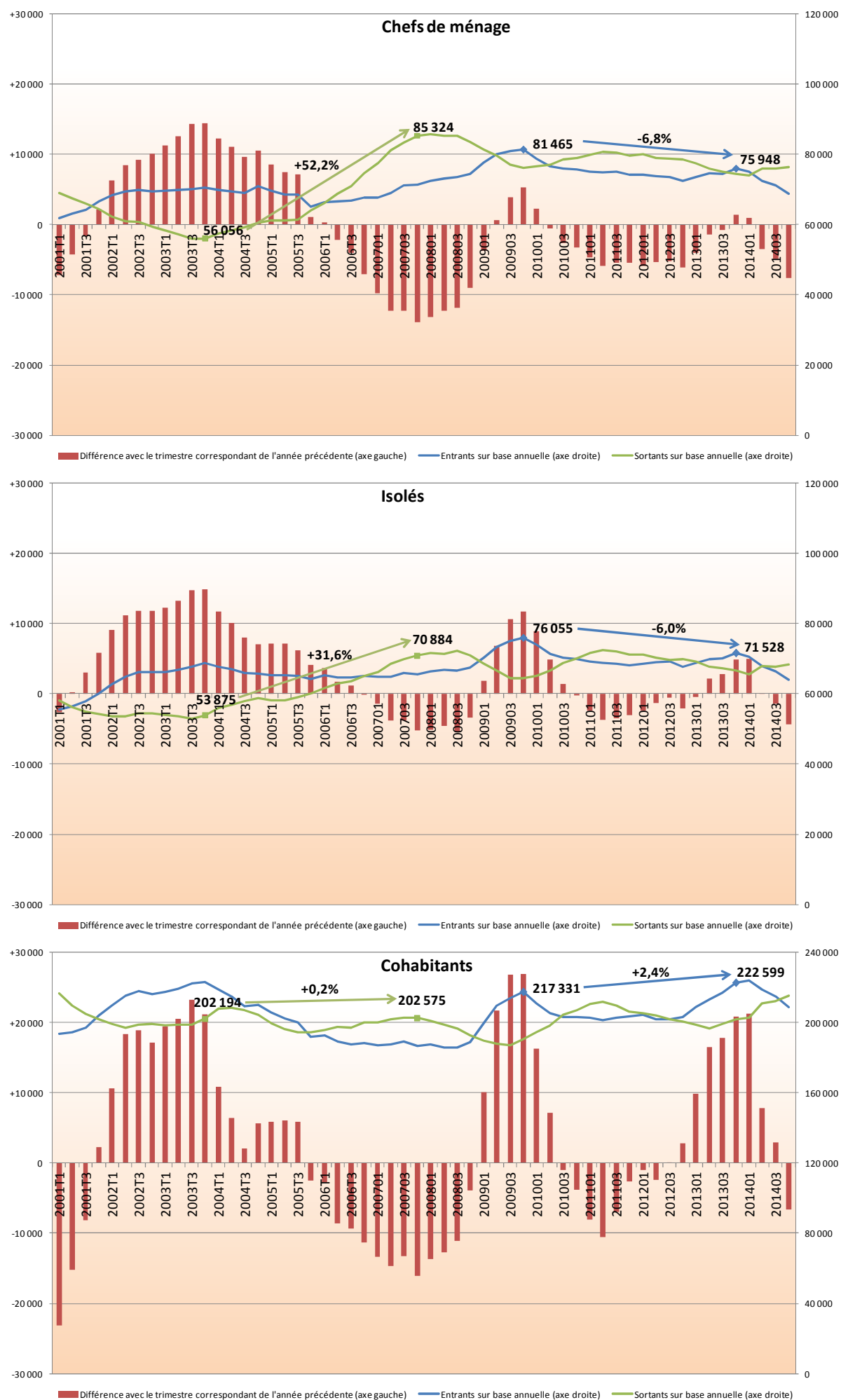
Evolution du flux entrant et du flux sortant

Pour avoir un meilleur aperçu des causes sous-jacentes des évolutions esquissées précédemment, il est utile de les examiner dans une perspective dynamique. Les graphiques suivants indiquent l'évolution des CCI-DE sur une base trimestrielle, par catégorie familiale, expliquée au moyen des flux entrant et sortant sur une base annuelle.

⁹ La part des cohabitants se réduisait d'ailleurs aussi depuis longtemps déjà avant 2000. En 1982, elle était encore de 77,8 %. La hausse à partir de 2008 signifiait donc la fin de plus de 25 années de diminution continue.

¹⁰ L'instauration de l'activation du comportement de recherche d'emploi à partir de juillet 2004 (qui atteindra sa vitesse de croisière à partir de 2007) a engendré un suivi généralisé de la disponibilité active des chômeurs. Cette procédure a remplacé la procédure d'exclusion faisant suite à un chômage de longue durée ('article 80') qui ne visait que les chômeurs cohabitants.

Graphique 2 Evolution dynamique des CCI-DE selon la catégorie familiale sur base trimestrielle

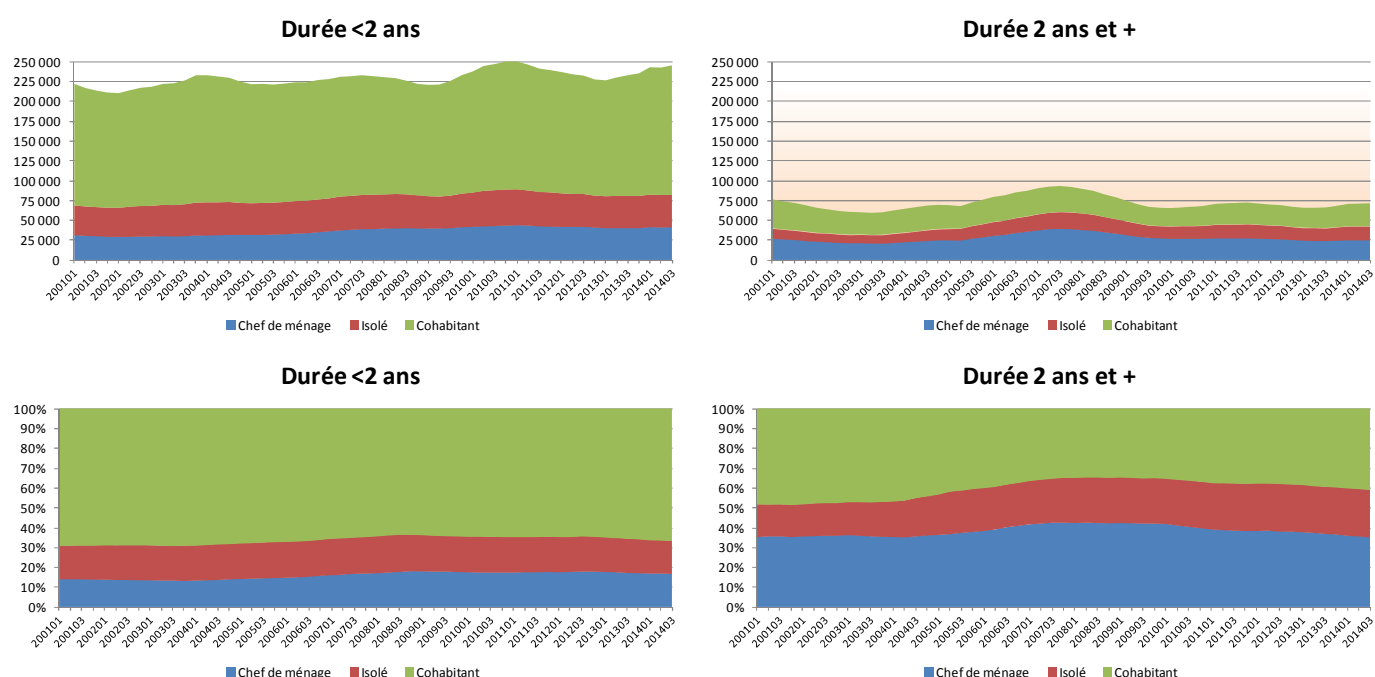


La période 2005-2008

Durant la période comprise entre 2005 et 2008, c'est principalement le flux sortant qui a été un facteur déterminant pour l'évolution de la répartition des chômeurs selon la catégorie familiale. Celui-ci a fortement augmenté chez les chefs de ménage (+52,2%) et, dans une moindre mesure, également chez les isolés (+31,6%), alors qu'il est resté stable chez les cohabitants (+0,2%).

Le graphique 3 indique que la suppression de l'exclusion sur la base du chômage de longue durée (applicable uniquement aux cohabitants) et l'introduction, à partir de 2004, de l'activation du comportement de recherche d'emploi (applicable à toutes les catégories familiales) qui a suivi, ont plus que probablement contribué à ces différences. En effet, durant la période comprise entre 2005 et 2008, le flux sortant a principalement augmenté chez les chômeurs de longue durée âgés de moins de 50 ans¹¹ et, simultanément, la part des chefs de ménage et des isolés dans ce flux sortant a elle aussi augmenté pour passer de 50% durant la période antérieure à 2005 à 60-65% après. Chez les chômeurs de moins de 50 ans avec une durée de chômage inférieure à 2 ans, groupe dans lequel le comportement de recherche d'emploi n'a pas encore été évalué dans le cadre de la procédure de suivi, la part des chefs de ménage et des isolés est beaucoup moins importante et a à peine augmenté à partir de 2005.

Graphique 3 Evolution du flux sortant, sur base annuelle, des chômeurs de moins de 50 ans selon la durée du chômage et la catégorie familiale



La forte augmentation du flux sortant chez les chefs de ménage a eu pour conséquence que leur nombre a considérablement diminué entre 2005 et 2008. Chez les isolés, l'augmentation du flux sortant a été un peu moins importante et le niveau du flux entrant est également resté plus ou moins le même (probablement sous l'influence de la tendance sociétale à un plus grand nombre de ménages d'une personne), de sorte qu'entre 2005 et 2008, la diminution a été plutôt réduite. Chez les cohabitants, le flux sortant est resté stable mais la reprise de l'économie a eu un effet positif sur le flux entrant, de sorte qu'entre 2005 et 2008, une diminution considérable du nombre de cohabitants était à noter. Tout cela a eu pour conséquence : une augmentation de la part des isolés au détriment de la part des deux autres catégories familiales.

La période 2008-2014

Durant la période postérieure à 2008, c'est surtout le flux entrant qui a influencé l'évolution de la répartition des chômeurs selon la catégorie familiale. Cette période a été caractérisée par un chômage croissant dû à deux pics dans le flux entrant de chômeurs, un pic plus important en 2009 et un autre moins important en 2013.

Comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, la catégorie familiale des cohabitants est plus sensible à la conjoncture que les autres catégories familiales parce que certains sous-groupes y sont surreprésentés,

¹¹ A l'origine, il n'y avait pas de suivi du comportement de recherche des chômeurs de plus de 50 ans dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi.

comme p.ex. les personnes domiciliées en Région flamande et les jeunes. C'est vrai également pour la période 2008-2014 : chez les cohabitants, l'augmentation du flux entrant est maximale tant en 2009 qu'en 2013. Chez les isolés et les chefs de ménage, le flux entrant – surtout en 2013 – est beaucoup moins important.

En ce qui concerne le flux entrant chez les cohabitants, il y a lieu de noter qu'en 2013 (de T1 à T4 inclus), sur une base annuelle, celui-ci dépassait le niveau de l'année de crise 2009 (+2,4%), alors que ce même flux entrant chez les chefs de ménage et les isolés était sensiblement plus bas (respectivement de 6,8% et 6,0% inférieur à celui de 2009).

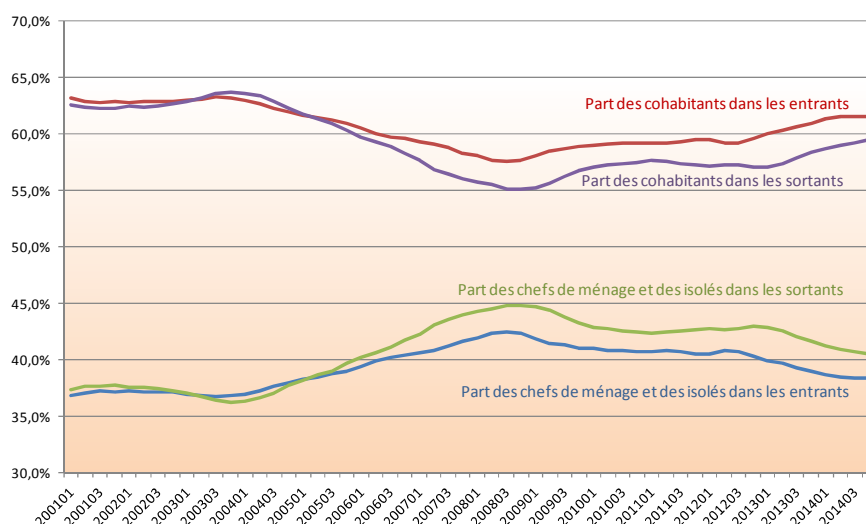
Cela ne peut pas uniquement s'expliquer par des facteurs conjoncturels. Bien qu'il y ait bel et bien eu un ralentissement de la croissance en 2012 et 2013, celui-ci n'était en aucun cas plus important qu'en 2009. D'autres facteurs ont aussi fort probablement eu une incidence sur le fait que le flux entrant des cohabitants en 2013 ait été supérieur au niveau de 2009.

Dans les sous-chapitres suivants, nous examinerons si cette récente accélération dans l'évolution vers un plus grand nombre de cohabitants se manifeste uniquement dans un certain nombre de sous-groupes (à savoir ceux comprenant un grand nombre de cohabitants) ou en revanche, s'il s'agit plutôt d'une évolution globale (dans ce cas, l'augmentation en 2013 sera supérieure à celle de 2009 également dans les sous-groupes contenant traditionnellement peu de cohabitants, tels que les chômeurs de longue durée et les plus de 50 ans).

Enfin, outre le flux entrant, le flux sortant joue lui aussi un certain rôle. En effet, chez les chefs de ménage mais, dans une certaine mesure, aussi chez les isolés, le flux sortant est plus constant (= moins influencé par la conjoncture) que chez les cohabitants. Même dans la période de basse conjoncture que nous avons connue depuis 2008, il y a de ce fait toujours un nombre relativement élevé de chefs de ménage et d'isolés qui sont sortis du chômage. Combiné au flux entrant qui a augmenté de manière moins importante que chez les cohabitants durant la même période, cela contribue à l'évolution différente qui se dessine dans la population totale depuis 2008. En effet, entre 2008 et 2014, le nombre de chefs de ménage a diminué, alors que, durant la même période (mais surtout à partir de 2012), l'augmentation chez les isolés était moins importante que chez les cohabitants. Dès lors, à partir de 2008, l'importance des cohabitants dans la population totale augmente à un point tel qu'à partir de 2013, l'augmentation constante de la part des isolés s'arrête.

Le fait que, depuis 2008, le flux sortant chez les chefs de ménage et les isolés soit resté à un niveau plus stable que celui des cohabitants est vraisemblablement le résultat de l'introduction de l'activation du comportement de recherche d'emploi (voir la période 2005-2008). Depuis lors, la 'structure' du flux sortant a d'ailleurs changé, la part des cohabitants dans le flux sortant a diminué (du fait de l'augmentation de la part des chefs de ménage et des isolés dans le flux sortant des chômeurs de longue durée de moins de 50 ans). Même si l'on considère l'ensemble de la population, la part des cohabitants dans le flux sortant est devenue inférieure à celle de cohabitants dans le flux entrant (voir graphique 4). Certainement dans les périodes de croissance du chômage (lorsque le flux entrant est donc supérieur au flux sortant), cela entraîne inévitablement une augmentation de la part des chômeurs cohabitants.

Graphique 4 Evolution sur base annuelle de la part des chômeurs cohabitants dans le flux entrant et dans le flux sortant



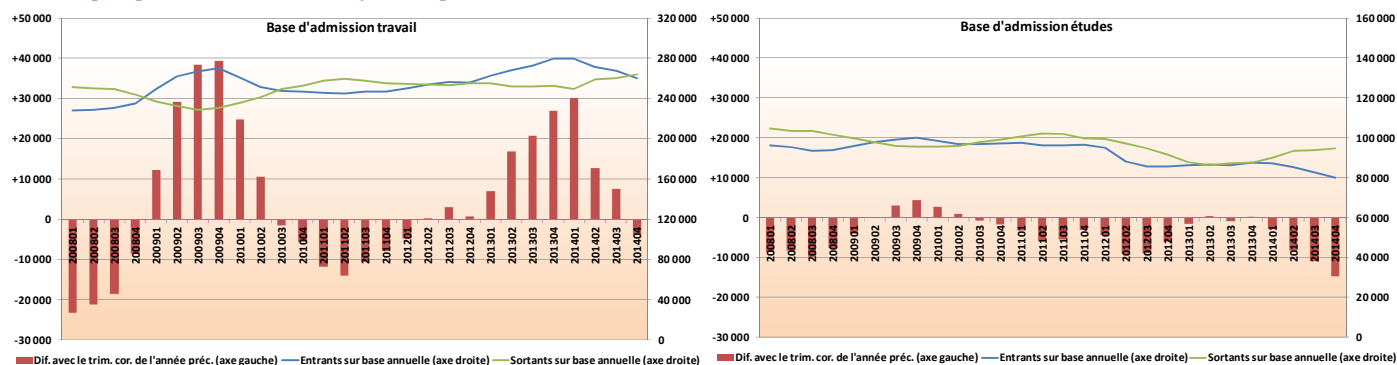
3.2

Evolution de la catégorie familiale dans un certain nombre de sous-groupes

3.2.1

Zoom sur la base d'admission

Graphique 5 Evolution dynamique des CCI-DE sur base trimestrielle selon la base d'admission



L'évolution récente du chômage est totalement différente selon la base d'admission. Chez les chômeurs qui sont admis sur la base du travail,¹² le chômage a fortement augmenté durant la crise de 2009 à la suite d'une augmentation du flux entrant et d'une diminution du flux sortant. Après une période de diminution du chômage, une nouvelle augmentation qui, il est vrai, était moins importante qu'en 2009, a suivi à partir de 2013.

Chez les chômeurs admis sur la base des études avec une allocation d'insertion, l'image est totalement différente. Durant toute la période, la tendance est légèrement à la baisse, abstraction faite de la période de crise de 2009. Bien que, durant cette période, le nombre de chômeurs admis sur la base des études a bel et bien légèrement augmenté, tant l'augmentation du flux entrant que la diminution du flux sortant résultant de la crise sont restées limitées. Cette évolution peut s'expliquer notamment par le fait qu'un certain nombre de mesures de crise, telles que le plan d'embauche win-win, s'adressaient aux jeunes (largement majoritaires dans cette partie de la population). À partir de 2012, un flux entrant à la baisse (faisant suite à la prolongation du stage d'insertion professionnelle et à un suivi plus strict du comportement de recherche d'emploi des jeunes durant leur stage d'insertion professionnelle) et un flux sortant à la hausse (soutenu par un certain nombre de nouvelles mesures telles que le Plan Activa renforcé pour les jeunes peu qualifiés ainsi que dans une moindre mesure par les stages de transition) ont résulté en une diminution encore plus forte du nombre de chômeurs bénéficiant d'une allocation d'insertion.

Dans quelle mesure ces évolutions contraires ont-elles contribué à l'augmentation de la part des chômeurs cohabitants?

Tableau 10 Evolution des CCI-DE selon la catégorie familiale et la base d'admission (sur la base du nombre moyen de personnes par trimestre sur une base annuelle)

Année	Chef de ménage				Isolé				Cohabitant			
	Travail		Etudes		Travail		Etudes		Travail		Etudes	
2008	118 922	100	40 819	100	87 160	100	25 590	100	148 060	100	58 012	100
2009	122 053	103	39 212	96	94 977	109	25 525	100	166 911	113	60 543	104
2010	122 556	103	37 659	92	98 750	113	25 508	100	169 716	115	62 404	108
2011	119 107	100	35 745	88	96 805	111	24 298	95	163 986	111	61 083	105
2012	115 734	97	33 485	82	96 949	111	22 576	88	166 978	113	57 953	100
2013	116 617	98	31 407	77	100 129	115	21 770	85	180 834	122	60 355	104
2014	116 979	98	27 295	67	102 368	117	19 353	76	189 870	128	57 685	99
2012-2014	+1 245	101	-6 190	82	+5 419	106	-3 223	86	+22 892	114	-269	100

Le tableau 10 indique que, chez les chômeurs admis sur la base du travail, l'augmentation durant la première période de crise était à peu près aussi importante chez les isolés que chez les cohabitants (respectivement +13% et +15% entre 2008 et 2010). Ce n'est que lors de la nouvelle hausse en 2013 que

¹² Temps plein ou temps partiel volontaire

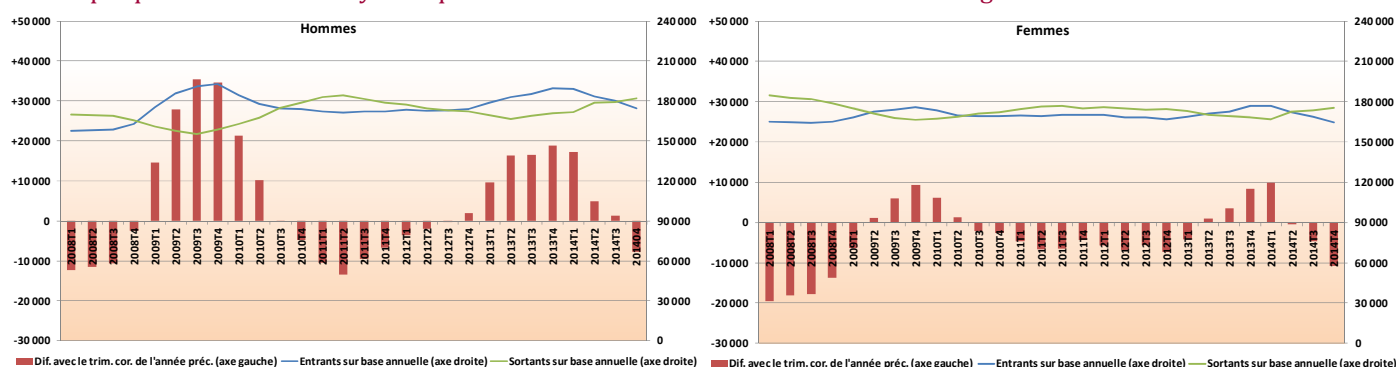
la croissance chez les cohabitants s'est dessinée de manière beaucoup plus claire (+14% entre 2012 et 2014, contre +6% chez les isolés).

Dans le même tableau, nous voyons que la tendance à la baisse au niveau des allocations d'insertion pendant pour ainsi dire toute la période 2008-2014 ne se retrouve que chez les chefs de ménage et chez les isolés. Entre 2008 et 2014, leur nombre a diminué respectivement de 33% et 24%. Pendant quasiment toute la période, le nombre de cohabitants est resté supérieur au niveau antérieur à la crise de 2008.

L'augmentation de la part des cohabitants dans la population totale des chômeurs est donc influencée tant par le changement de profil des chômeurs admis sur la base du travail (surtout à partir de 2012) que des chômeurs admis sur la base des études (pendant toute la période).

3.2.2 Zoom sur le genre

Graphique 6 Evolution dynamique des CCI-DE sur base trimestrielle et selon le genre



Les variations conjoncturelles ont manifestement un impact plus grand sur l'évolution du chômage chez les hommes que chez les femmes. Tant en 2009 qu'en 2013, l'augmentation du chômage sur une base annuelle était beaucoup plus importante chez les hommes que chez les femmes et elle a également duré plus longtemps, et ce à la suite d'importantes fluctuations des flux entrant et sortant.

Tableau 11 Evolution des CCI-DE selon la catégorie familiale et le genre (sur la base du nombre moyen de personnes par trimestre sur une base annuelle)

Année	Chef de ménage				Isolé				Cohabitant			
	Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme	
2008	80 220	100	79 521	100	69 997	100	42 753	100	82 853	100	123 220	100
2009	83 316	104	77 949	98	76 224	109	44 278	104	101 713	123	125 741	102
2010	83 691	104	76 524	96	78 944	113	45 315	106	105 313	127	126 807	103
2011	80 579	100	74 273	93	76 685	110	44 417	104	100 693	122	124 376	101
2012	77 999	97	71 221	90	75 992	109	43 534	102	103 022	124	121 910	99
2013	78 290	98	69 734	88	78 586	112	43 314	101	115 447	139	125 742	102
2014	77 813	97	66 462	84	78 588	112	43 134	101	119 861	145	127 694	104
2012-2014	-186	100	-4 759	93	+2 596	103	-400	99	+16 839	116	+5 785	105

Le tableau 11 indique que les deux augmentations chez les hommes concernent surtout les cohabitants. Leur nombre a augmenté de 27% entre 2008 et 2010 et à nouveau de 16% entre 2012 et 2014. En 6 ans, le nombre de cohabitants masculins a augmenté de près de la moitié, pour passer de 82 853 en moyenne par trimestre en 2008 à 119 861 par trimestre en 2014. Chez les femmes cohabitantes, l'augmentation a été beaucoup plus réduite et elle s'est, en outre, principalement produite entre 2012 et 2014.

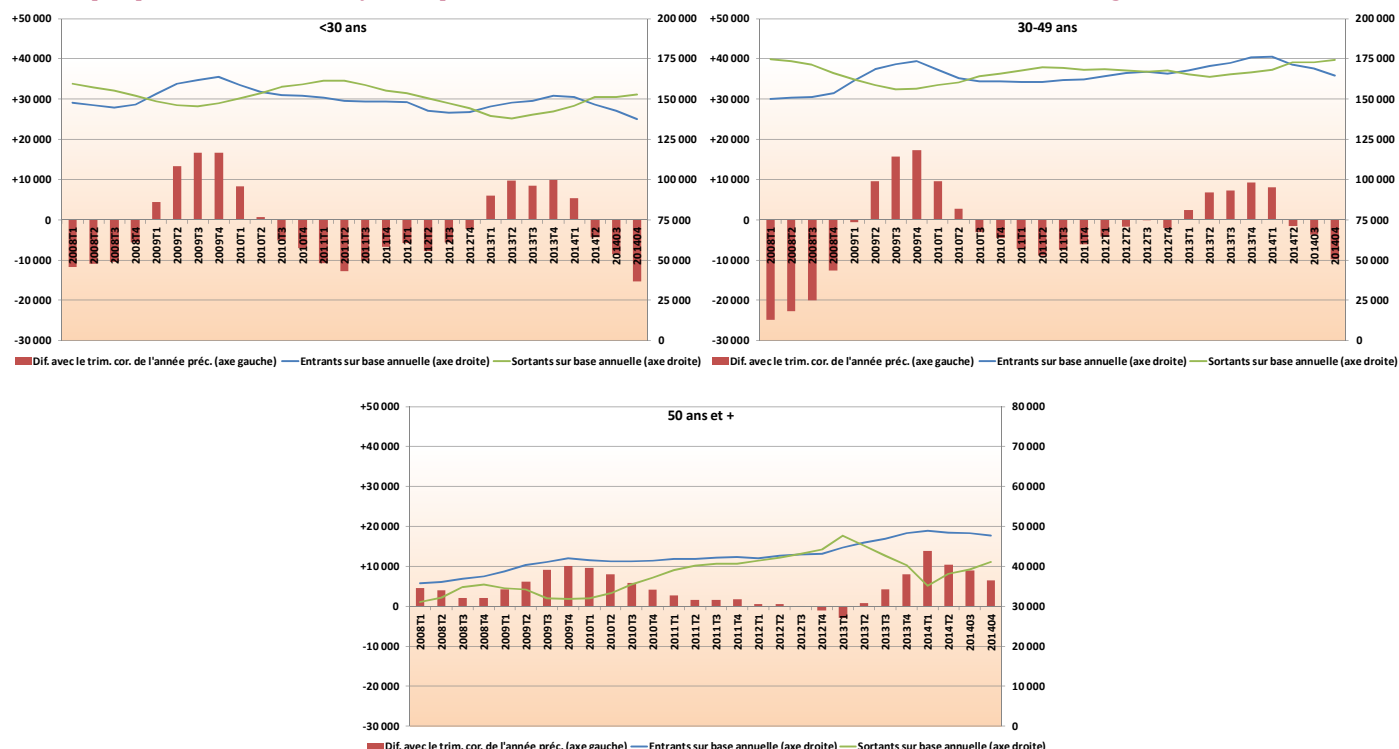
Tant chez les hommes que chez les femmes, la récente (2012-2014) augmentation du nombre de cohabitants est supérieure à l'augmentation enregistrée chez les isolés durant la même période (hommes : +16% contre +3% chez les isolés ; femmes : +5% contre -1% chez les isolés).

L'augmentation de la part des chômeurs cohabitants depuis le début de la crise économique se vérifie surtout chez les hommes. Néanmoins, l'accélération récente de cette évolution est autant féminine que

masculine. Entre 2012 et 2014, l'augmentation relative du nombre de cohabitants des deux sexes a été, en effet, beaucoup plus importante que chez les isolés.

3.2.3 Zoom sur l'âge

Graphique 7 Evolution dynamique des CCI-DE sur une base trimestrielle selon la classe d'âge



L'évolution récente du chômage est également différente en fonction de la classe d'âge. Dans les deux classes de moins de 50 ans, la forte augmentation du chômage en 2009 et au début de l'année 2010 est suivie d'une période de chômage à la baisse puis d'un deuxième pic, plus faible, en 2013.

Auprès des 50 ans et plus, le taux de chômage connaît une courbe ascendante pendant presque toute la période, du fait que le flux entrant est de plus en plus important. A partir de 2013, le chômage auprès des 50 ans et plus est influencé par le relèvement de l'âge à partir duquel on peut demander une dispense (de 58 à 60 ans). De ce fait, davantage de personnes de 58 et 59 ans restent demandeurs d'emploi, ce qui se manifeste sur le graphique sous la forme d'un flux sortant à la baisse (les chômeurs âgés qui bénéficient d'une dispense sont en effet également considérés comme un flux sortant du statut de chômeur complet indemnisé demandeur d'emploi). L'augmentation auprès des 50 ans et plus à la fin de la période considérée est donc en grande partie due à ce glissement de chômeurs non-demandeurs d'emploi à demandeurs d'emploi.

Tableau 12 Evolution des CCI-DE selon la catégorie familiale et la catégorie d'âge (sur la base du nombre moyen de personnes par trimestre sur une base annuelle)

Année	Chef de ménage						Isolé						Cohabitant					
	<30 ans		30-49 ans		50 ans et +		<30 ans		30-49 ans		50 ans et +		<30 ans		30-49 ans		50 ans et +	
2008	30 411	100	96 574	100	32 756	100	32 314	100	50 903	100	29 533	100	79 603	100	80 221	100	46 248	100
2009	30 537	100	95 710	99	35 018	107	34 305	106	53 953	106	32 244	109	90 244	113	88 512	110	48 699	105
2010	29 503	97	93 526	97	37 187	114	34 189	106	55 211	108	34 858	118	90 642	114	90 637	113	50 841	110
2011	27 523	91	89 427	93	37 902	116	31 329	97	53 825	106	35 949	122	85 376	107	88 700	111	50 993	110
2012	25 688	84	85 529	89	38 002	116	29 432	91	53 548	105	36 546	124	83 778	105	90 871	113	50 283	109
2013	25 476	84	84 019	87	38 529	118	29 608	92	54 851	108	37 441	127	92 346	116	97 461	121	51 383	111
2014	23 570	78	80 289	83	40 416	123	27 335	85	53 932	106	40 455	137	90 795	114	100 345	125	56 415	122
2012-2014	-2 118	92	-5 240	94	+2 414	106	-2 097	93	+384	101	+3 909	111	+7 017	108	+9 475	110	+6 132	112

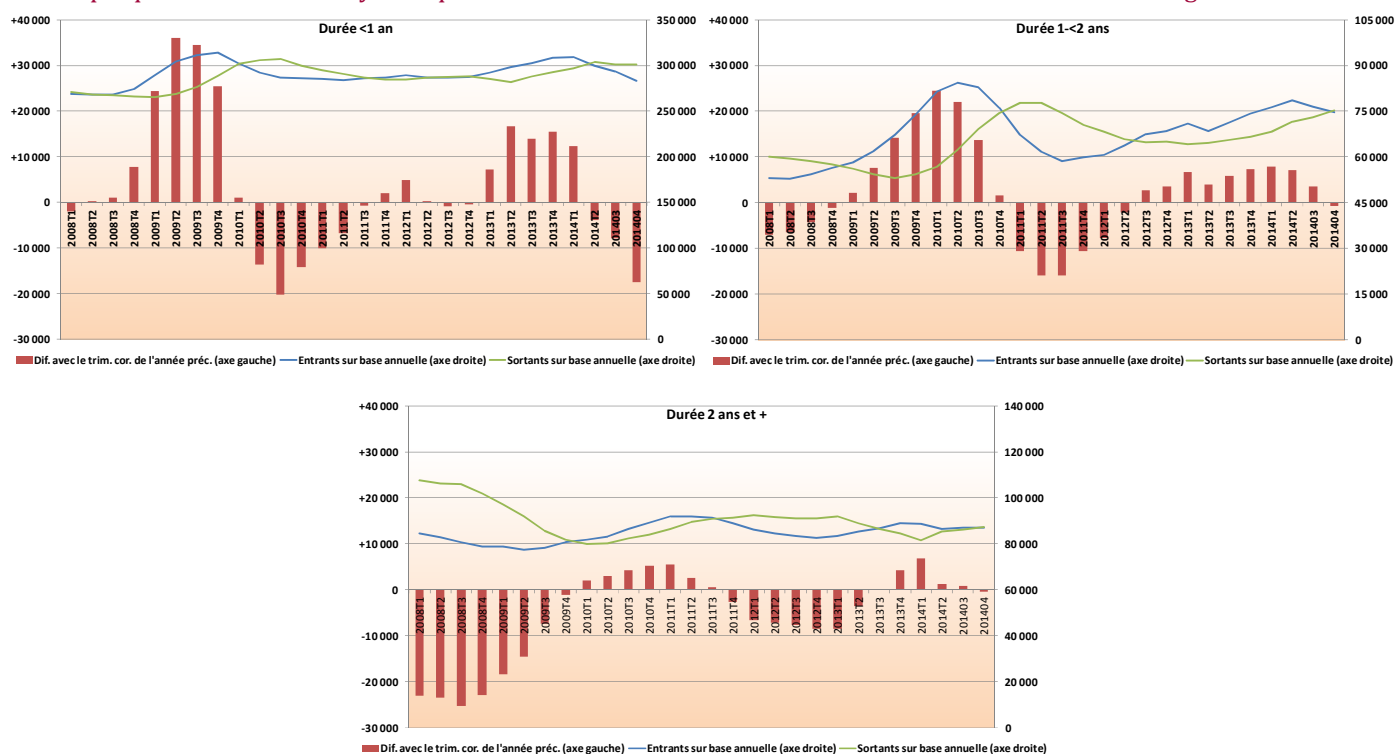
Le tableau 12 présente l'évolution selon la catégorie familiale. Auprès des <30 ans, le nombre de cohabitants a considérablement augmenté entre 2008 et 2014 (+14%). Le nombre de chefs de ménage et d'isolés de <30 ans a, par contre, diminué dans la même période (respectivement -22% et -15%). Auprès des 30 à 49 ans, entre 2008 et 2014, une baisse du nombre de chefs de ménage est observée (-17%) de même qu'une légère augmentation du nombre d'isolés (+6%) et qu'une forte augmentation du nombre de cohabitants (+25%). La tendance est différente auprès des 50 ans et plus. Bien que le nombre de cohabitants entre 2008 et 2014 a fortement augmenté (+22%) tout comme dans les autres catégories d'âge, l'augmentation du nombre de chefs de ménage (+23%) et d'isolés (+37%) est plus importante. Sur toute la période observée, l'évolution vers plus de chômeurs cohabitants se retrouve donc uniquement auprès des chômeurs de moins de 50 ans.

Lorsque seule la période 2012-2014 est prise en considération (la période durant laquelle l'évolution vers davantage de chômeurs cohabitants se manifeste le plus), le nombre de cohabitants augmente environ aussi fortement dans chaque catégorie d'âge. Cette hausse dépasse, en outre, dans chaque classe d'âge, l'évolution du nombre de chefs de ménage et d'isolés. L'accélération de l'augmentation de la part des cohabitants en 2013 et 2014 se retrouve donc dans chaque classe d'âge.

3.2.4

Zoom sur la durée du chômage

Graphique 8 Evolution dynamique des CCI-DE sur une base trimestrielle selon la durée du chômage



L'évolution du chômage de courte durée (< 1 an) connaît un pic en 2009 suivi d'une période de chômage à la baisse et, de nouveau, d'une augmentation – certes plus faible - en 2013. Le nombre de chômeurs avec une durée entre 1 et 2 ans suit environ la même évolution avec un an de retard. Auprès des chômeurs de longue durée (chômeur depuis 2 ans et plus), le flux entrant et sortant réagissent moins fortement par rapport à la conjoncture. Contrairement aux chômeurs de plus courte durée, ce dernier groupe enregistre même une légère tendance à la baisse sur toute la période considérée (2008-2014). C'est vraisemblablement dû à un certain nombre de mesures qui se focalisent spécifiquement sur la réintégration des chômeurs de longue durée sur le marché de l'emploi, comme le plan Activa et la procédure de suivi du comportement de recherche d'emploi.

Tableau 13 Evolution des CCI-DE selon la catégorie familiale et la durée du chômage (sur la base du nombre moyen de personnes par trimestre sur une base annuelle)

Année	Chef de ménage						Isolé						Cohabitant					
	<1 an		1-<2 ans		2 ans et +		<1 an		1-<2 ans		2 ans et +		<1 an		1-<2 ans		2 ans et +	
2008	37 247	100	24 040	100	98 455	100	34 119	100	18 593	100	60 038	100	94 831	100	35 722	100	75 520	100
2009	42 378	114	26 810	112	92 078	94	39 854	117	21 272	114	59 376	99	114 047	120	41 204	115	72 204	96
2010	39 576	106	30 094	125	90 545	92	36 962	108	25 186	135	62 110	103	108 045	114	49 480	139	74 594	99
2011	39 052	105	26 526	110	89 273	91	35 587	104	21 687	117	63 829	106	106 075	112	43 319	121	75 675	100
2012	38 915	104	25 707	107	84 597	86	35 880	105	20 945	113	62 701	104	106 934	113	43 993	123	74 005	98
2013	39 709	107	26 472	110	81 843	83	37 166	109	22 227	120	62 507	104	118 207	125	47 955	134	75 028	99
2014	38 548	103	26 301	109	79 426	81	35 439	104	22 809	123	63 474	106	116 939	123	52 015	146	78 601	104
2012-2014	-367	99	+594	102	-5 172	94	-441	99	+1 864	109	+773	101	+10 006	109	+8 022	118	+4 596	106

L'évolution selon la catégorie familiale (tableau 13) indique qu'un petit glissement s'est déjà opéré au début de la période considérée vers davantage de chômeurs cohabitants. Ce glissement va de pair avec l'augmentation du chômage en général en raison de la crise économique. Auprès des chômeurs qui sont devenus chômeurs au début de la crise (durée <1 ou 1-<2 ans en 2010), l'augmentation auprès des cohabitants est en effet plus importante (<1 an : +14%; 1-<2 ans : +39%) qu'auprès des isolés (respectivement +8% et +35%) et des chefs de ménage (+6% et +25%).

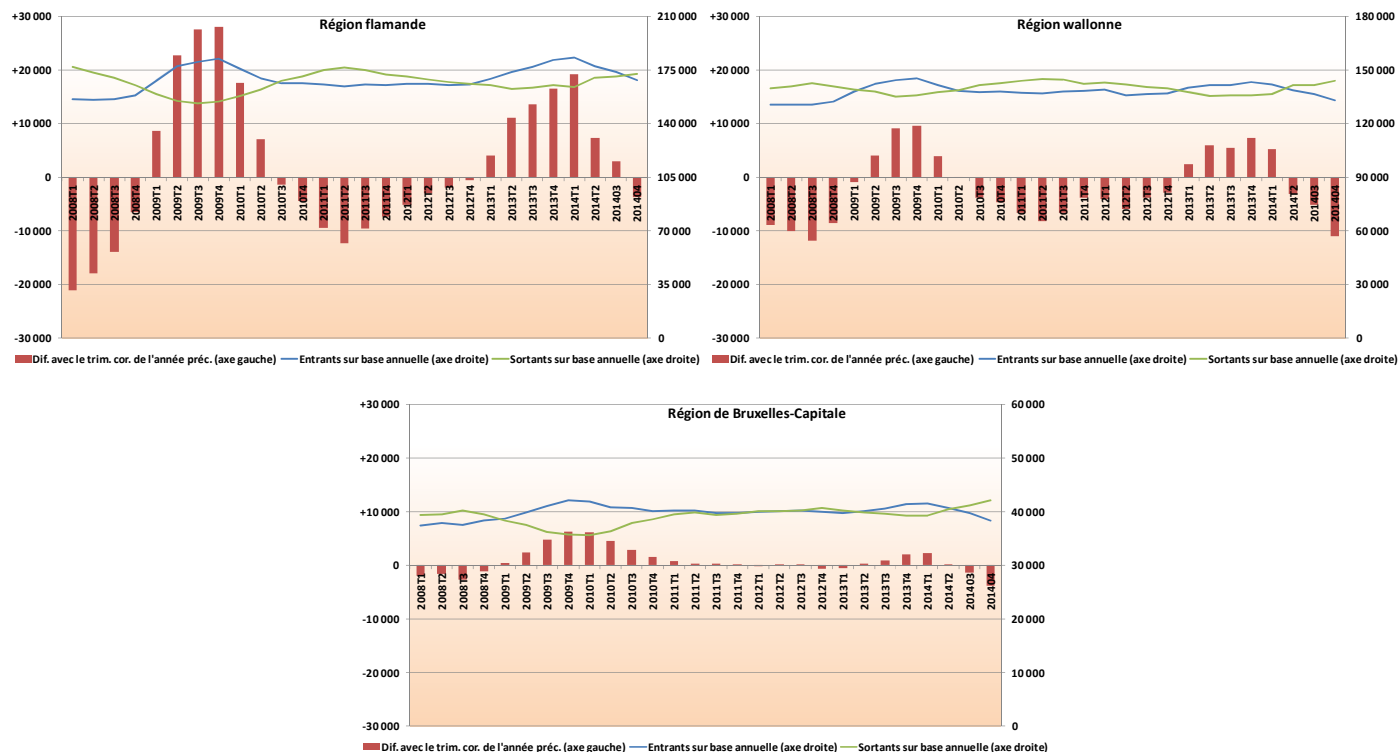
Chez les chômeurs de longue durée (2 ans et plus), c'est surtout le nombre de chefs de ménage qui a baissé (-14% entre 2008 et 2012, contre +4% auprès des isolés et -2% auprès des cohabitants). Dans ce groupe, il n'était donc dans un premier temps pas question d'un glissement vers la catégorie familiale de cohabitants.

La situation est différente entre 2012 et 2014. Durant cette période, le nombre de cohabitants augmente plus fortement que le nombre d'isolés et de chefs de ménage, indépendamment de la durée de chômage, donc également auprès des chômeurs de longue durée. Là où le glissement vers une plus grande part de chômeurs cohabitants semblait être dû dans un premier temps aux différences de profil (davantage de cohabitants auprès des chômeurs de courte durée qu'auprès des chômeurs de longue durée), l'accélération de cette évolution à partir de 2012 semble être une tendance générale indépendante du profil.

3.2.5 Zoom sur le domicile

3.2.5.1 Selon la Région

Graphique 9 Evolution dynamique des CCI-DE sur une base trimestrielle selon la Région



En Région flamande, le taux de chômage réagit plus fortement aux fluctuations conjoncturelles que dans les autres régions. Tant en 2009 qu'en 2013, nous observons une forte augmentation du flux entrant dans le chômage, ce qui a donné lieu, en combinaison avec le flux sortant à la baisse, à un pic de chômage (l'augmentation en 2009-2010 directement due à la crise économique est ici de loin la plus importante). En Wallonie et à Bruxelles, l'évolution des flux entrant et sortant et donc également du chômage total est beaucoup plus stable. Les pics qui ont caractérisé le chômage en Flandre, lors de la période considérée, sont également beaucoup plus faibles en Wallonie et à Bruxelles.

Tableau 14 Evolution des CCI-DE selon la catégorie familiale et la région (sur base du nombre moyen de personnes par trimestre sur une base annuelle)

Année	Chef de ménage						Isolé						Cohabitant					
	Région flamande		Région wallonne		Région de Bruxelles-Capitale		Région flamande		Région wallonne		Région de Bruxelles-Capitale		Région flamande		Région wallonne		Région de Bruxelles-Capitale	
2008	46 601	100	83 233	100	29 907	100	35 659	100	51 703	100	25 388	100	90 568	100	92 151	100	23 353	100
2009	49 357	106	81 444	98	30 465	102	39 943	112	53 903	104	26 656	105	105 243	116	97 216	105	24 996	107
2010	49 769	107	79 238	95	31 208	104	41 564	117	54 675	106	28 020	110	107 939	119	97 507	106	26 674	114
2011	47 688	102	75 970	91	31 194	104	39 732	111	53 232	103	28 139	111	102 210	113	95 903	104	26 956	115
2012	46 232	99	72 370	87	30 617	102	39 218	110	52 226	101	28 081	111	101 445	112	96 168	104	27 318	117
2013	47 257	101	70 807	85	29 960	100	40 900	115	52 743	102	28 257	111	110 090	122	102 579	111	28 521	122
2014	47 695	102	67 450	81	29 130	97	42 139	118	51 877	100	27 706	109	114 909	127	103 367	112	29 280	125
2012-2014	+1 463	103	-4 920	93	-1 487	95	+2 920	107	-349	99	-375	99	+13 463	113	+7 199	107	+1 962	107

Lorsque ces pics sont examinés à la lumière de la catégorie familiale (tableau 14), nous constatons que le pic de 2009-2010 se retrouve aussi bien chez les isolés que chez les cohabitants et ce, dans une mesure plus ou moins égale (respectivement +17% et +19% en Région flamande, deux fois +6% en Région wallonne et +10% et +14% en Région de Bruxelles-Capitale).

Le deuxième pic, par contre, se manifeste en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale et ce, exclusivement auprès des cohabitants (+7% de cohabitants entre 2012 et 2014 dans les deux régions, contre une légère diminution des isolés et une baisse modérée des chefs de ménage). En Région flamande, toutes les catégories familiales enregistrent une hausse durant la même période, mais elle est de loin la plus élevée chez les cohabitants (+13%, contre +7% chez les isolés et +3% chez les chefs de ménage).

Vu du point de vue de la région, on ne perçoit donc uniquement qu'à la fin de la période considérée (2012-2014) un véritable augmentation de la part des chômeurs cohabitants. Il se manifeste dans chaque région dans plus ou moins la même mesure et peut donc aussi être considéré d'un point de vue régional comme une tendance générale.

3.2.5.2 Selon la province

Tableau 15 Evolution de la part des cohabitants par province (sur la base du nombre moyen de personnes par trimestre sur une base annuelle)

Province	2008			2012			2014			2008-2014	2012-2014
	Cohabitant	Total	Part	Cohabitant	Total	Part	Cohabitant	Total	Part		
Anvers	25 157	54 759	45,9%	30 749	62 965	48,8%	34 423	68 390	50,3%	+4,4 ppt	+1,5 ppt
Brabant flamand	12 782	22 017	58,1%	14 636	24 437	59,9%	16 429	26 503	62,0%	+3,9 ppt	+2,1 ppt
Brabant wallon	8 623	15 829	54,5%	9 221	16 423	56,1%	10 127	17 395	58,2%	+3,7 ppt	+2,1 ppt
Flandre-Occidentale	15 358	28 915	53,1%	16 026	29 544	54,2%	18 507	33 147	55,8%	+2,7 ppt	+1,6 ppt
Flandre-Orientale	20 686	40 927	50,5%	21 611	41 365	52,2%	24 949	45 121	55,3%	+4,7 ppt	+3,0 ppt
Hainaut	39 314	100 709	39,0%	40 362	94 087	42,9%	45 952	99 677	46,1%	+7,1 ppt	+3,2 ppt
Liège	26 663	71 571	37,3%	28 310	71 520	39,6%	30 538	72 430	42,2%	+4,9 ppt	+2,6 ppt
Limbourg	16 585	26 210	63,3%	18 424	28 586	64,5%	20 601	31 580	65,2%	+2,0 ppt	+0,8 ppt
Luxembourg	5 474	10 934	50,1%	5 839	11 649	50,1%	6 458	12 099	53,4%	+3,3 ppt	+3,2 ppt
Namur	12 077	28 045	43,1%	12 437	27 086	45,9%	10 293	21 091	48,8%	+5,7 ppt	+2,9 ppt
Bruxelles	23 353	78 649	29,7%	27 318	86 016	31,8%	29 280	86 116	34,0%	+4,3 ppt	+2,2 ppt

Au niveau provincial, l'augmentation de la part des chômeurs cohabitants apparaît également comme étant une tendance générale. Dans chaque province, la part des chômeurs cohabitants a augmenté et ce, tant depuis 2008 que durant les deux dernières années.

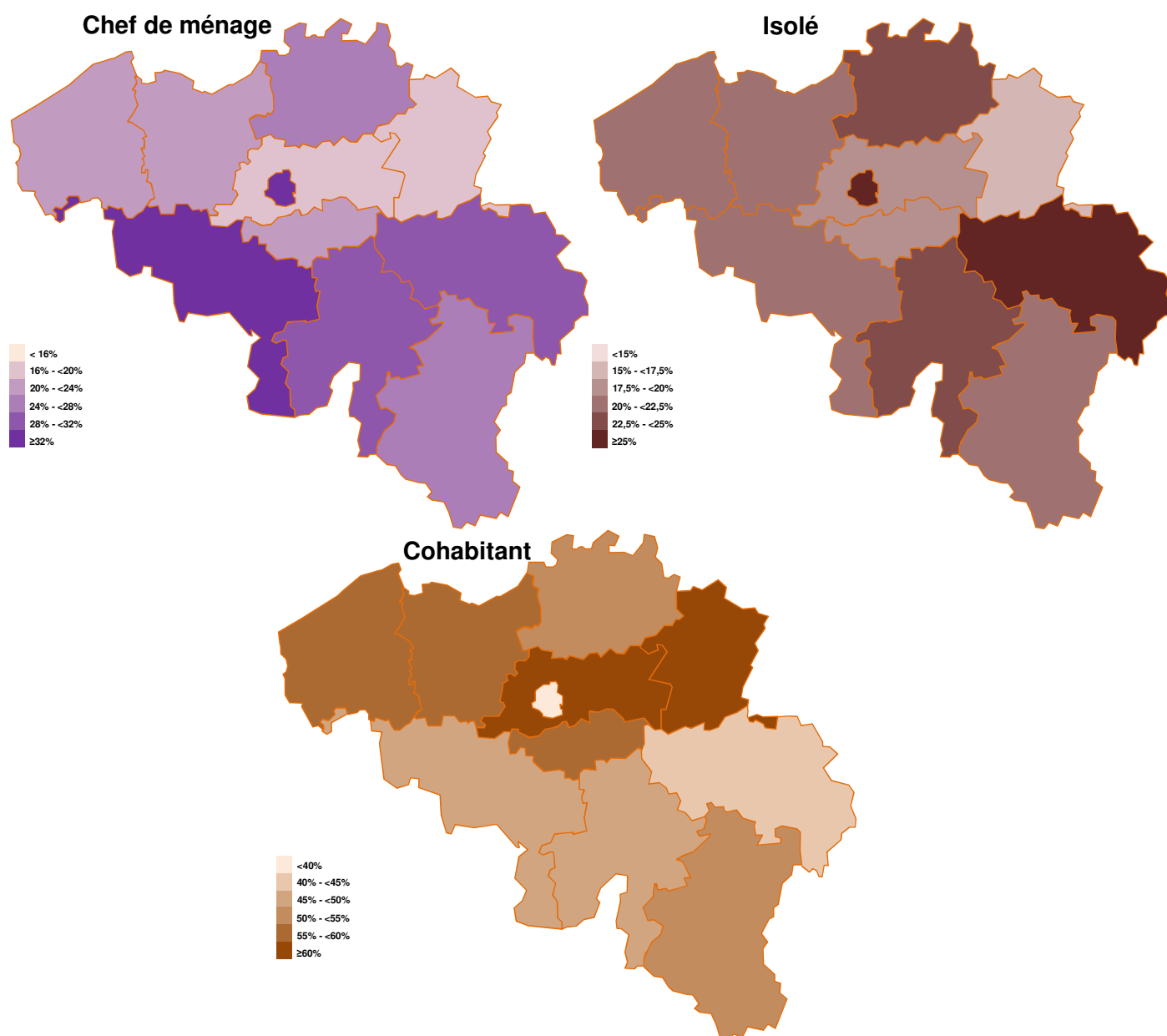
Depuis 2008, l'augmentation a été la plus importante dans le Hainaut où la part de cohabitants a augmenté considérablement, passant de 39,0% en 2008 à 46,1% en 2014 (+7,1 points de pourcentage). Dans la province de Namur, l'augmentation a été de 5,7 points de pourcentage (passant de 43,1% en 2008 à 48,8% en 2014). La province avec la plus petite augmentation est le Limbourg (+2,0 points de pourcentage) mais la part de cohabitants y était déjà de loin la plus importante.

L'accélération du flux enregistrée depuis 2012 se manifeste aussi dans chaque province. C'est uniquement dans les provinces d'Anvers, du Limbourg et de Flandre occidentale que la croissance de la part des cohabitants, entre 2012 et 2014, reste sous les 2 points de pourcentage. La part des cohabitants a augmenté le plus fortement dans la même période dans les provinces du Luxembourg et du Hainaut (pour les deux +3,2 points de pourcentage).

Cela ne change d'ailleurs en rien le classement des différentes provinces. Bruxelles reste en 2014 tout comme en 2008 la région ayant la plus faible part de cohabitants (34,0%), suivi de loin par la province de Liège (42,2%). De l'autre côté du spectre, le Brabant flamand constitue, après le Limbourg, la deuxième province où plus de 6 chômeurs sur 10 sont cohabitants (62,0%).

Les cartes ci-après illustrent, une fois encore, ces parts en les mettant en perspective par rapport aux autres catégories familiales.

Graphique 10 Part de chaque catégorie familiale dans la population totale de chômeurs par province en 2014
(sur la base du nombre moyen de personnes par trimestre sur une base annuelle)



3.2.5.3

Selon le bureau du chômage

Tableau 16 Evolution de la part des chômeurs cohabitants par bureau du chômage (sur la base du nombre moyen de personnes par trimestre sur une base annuelle)

Bureau de chômage	2008			2012			2014			2008-2014	2012-2014
	Cohabitant	Total	Part	Cohabitant	Total	Part	Cohabitant	Total	Part		
Alost	4 402	7 704	57,1%	4 267	7 320	58,3%	4 787	8 025	59,6%	+2,5 ppt	+1,4 ppt
Anvers	11 653	33 727	34,6%	15 237	38 897	39,2%	17 507	42 360	41,3%	+6,8 ppt	+2,2 ppt
Arlon	5 474	10 934	50,1%	5 839	11 649	50,1%	6 458	12 099	53,4%	+3,3 ppt	+3,2 ppt
Audenaerde	1 874	3 112	60,2%	1 923	3 109	61,8%	2 072	3 344	61,9%	+1,7 ppt	+0,1 ppt
Boom	978	1 593	61,4%	1 240	2 051	60,5%	1 383	2 258	61,2%	-0,2 ppt	+0,8 ppt
Bruges	3 451	8 197	42,1%	3 642	8 152	44,7%	4 310	9 150	47,1%	+5,0 ppt	+2,4 ppt
Bruxelles	23 353	78 649	29,7%	27 318	86 016	31,8%	29 280	86 116	34,0%	+4,3 ppt	+2,2 ppt
Charleroi	14 637	43 354	33,8%	14 860	38 450	38,6%	15 823	37 431	42,3%	+8,5 ppt	+3,6 ppt
Courtrai	3 808	6 412	59,4%	4 030	6 749	59,7%	4 547	7 367	61,7%	+2,4 ppt	+2,0 ppt
Gand	8 105	18 182	44,6%	8 590	18 415	46,6%	10 299	19 980	51,5%	+7,0 ppt	+4,9 ppt
Hasselt	12 852	20 138	63,8%	14 291	22 047	64,8%	15 957	24 329	65,6%	+1,8 ppt	+0,8 ppt
Huy	4 184	8 897	47,0%	4 436	8 952	49,6%	4 946	9 516	52,0%	+5,0 ppt	+2,4 ppt
La Louvière	9 935	21 654	45,9%	10 615	21 963	48,3%	11 158	22 190	50,3%	+4,4 ppt	+2,0 ppt
Liège	16 457	48 178	34,2%	17 559	47 566	36,9%	18 745	47 515	39,5%	+5,3 ppt	+2,5 ppt
Louvain	5 639	9 632	58,5%	6 376	10 440	61,1%	7 254	11 457	63,3%	+4,8 ppt	+2,2 ppt
Malines	4 665	8 166	57,1%	5 585	9 339	59,8%	5 967	9 843	60,6%	+3,5 ppt	+0,8 ppt
Mons	7 531	21 596	34,9%	7 880	20 147	39,1%	8 254	19 720	41,9%	+7,0 ppt	+2,7 ppt
Mouscron	2 427	4 382	55,4%	2 315	4 404	52,6%	2 382	4 410	54,0%	-1,4 ppt	+1,4 ppt
Namur	10 150	23 476	43,2%	10 544	22 874	46,1%	11 585	23 502	49,3%	+6,1 ppt	+3,2 ppt
Nivelles	8 623	15 829	54,5%	9 221	16 423	56,1%	10 127	17 395	58,2%	+3,7 ppt	+2,1 ppt
Ostende	3 645	7 367	49,5%	3 738	7 535	49,6%	4 488	8 581	52,3%	+2,8 ppt	+2,7 ppt
Roulers	2 814	4 362	64,5%	3 008	4 586	65,6%	3 422	5 317	64,4%	-0,1 ppt	-1,2 ppt
Saint-Nicolas	3 455	6 148	56,2%	3 943	6 852	57,5%	4 506	7 605	59,2%	+3,0 ppt	+1,7 ppt
Termonde	2 851	4 638	61,5%	2 888	4 707	61,4%	3 287	5 250	62,6%	+1,1 ppt	+1,3 ppt
Tongres	3 733	6 069	61,5%	4 133	6 533	63,3%	4 644	7 244	64,1%	+2,6 ppt	+0,8 ppt
Tournai	6 711	14 291	47,0%	6 586	13 335	49,4%	7 044	13 516	52,1%	+5,2 ppt	+2,7 ppt
Tongeren	7 862	12 421	63,3%	8 687	13 640	63,7%	9 566	14 849	64,4%	+1,1 ppt	+0,7 ppt
Verviers	6 023	14 496	41,5%	6 314	15 003	42,1%	6 847	15 400	44,5%	+2,9 ppt	+2,4 ppt
Vilvorde	7 143	12 363	57,8%	8 260	13 979	59,1%	9 176	15 030	61,0%	+3,3 ppt	+2,0 ppt
Ypres	1 641	2 599	63,1%	1 608	2 544	63,2%	1 740	2 755	63,2%	+0,0 ppt	-0,0 ppt

Tableau 17 Evolution de la part des chômeurs cohabitants dans un certain nombre de grandes villes (sur la base du nombre moyen de personnes par trimestre sur une base annuelle)

Ville	2008			2012			2014			2008-2014	2012-2014
	Cohabitant	Total	Part	Cohabitant	Total	Part	Cohabitant	Total	Part		
Anvers	6 940	22 530	30,8%	9 432	26 661	35,4%	10 761	28 790	37,4%	+6,6 ppt	+2,0 ppt
Bruxelles-Ville	3 387	13 077	25,9%	4 006	14 272	28,1%	4 351	14 347	30,3%	+4,4 ppt	+2,3 ppt
Gand	3 764	10 843	34,7%	4 186	10 954	38,2%	5 201	11 711	44,4%	+9,7 ppt	+6,2 ppt
Charleroi	5 665	21 433	26,4%	5 673	18 191	31,2%	6 119	17 386	35,2%	+8,8 ppt	+4,0 ppt
Mons	2 139	7 853	27,2%	2 364	7 355	32,1%	2 538	7 241	35,1%	+7,8 ppt	+2,9 ppt
Liège	4 390	19 078	23,0%	4 655	18 412	25,3%	4 909	18 103	27,1%	+4,1 ppt	+1,8 ppt
Namur	2 434	7 042	34,6%	2 527	6 691	37,8%	2 806	6 849	41,0%	+6,4 ppt	+3,2 ppt

La situation selon le bureau du chômage est un peu plus nuancée. Il apparaît que la part des chômeurs cohabitants a le plus progressé, aussi bien depuis 2008 qu'au cours des deux dernières années, dans les bureaux du chômage qui peuvent compter une grande ville en leur ressort.

Depuis 2008, l'augmentation est, en effet, la plus importante aux bureaux de chômage de Charleroi (+8,5 points de pourcentage), de Mons (+7,0 points de pourcentage), de Gand (+7,0 points de pourcentage), d'Anvers (+6,8 points de pourcentage), de Namur (+6,1 points de pourcentage) et de Liège (+5,3 points de pourcentage). C'est seulement au bureau de chômage de Bruxelles, dans son contexte urbain spécifique, que le rythme d'augmentation est un peu plus faible (+4,3 points de pourcentage). Le Tableau 17 montre que le pourcentage de cohabitants dans les grandes villes qui dépendent de ces bureaux de chômage est inférieur mais que l'augmentation entre 2008 et 2014 y est encore (dans de nombreux cas) plus importante.

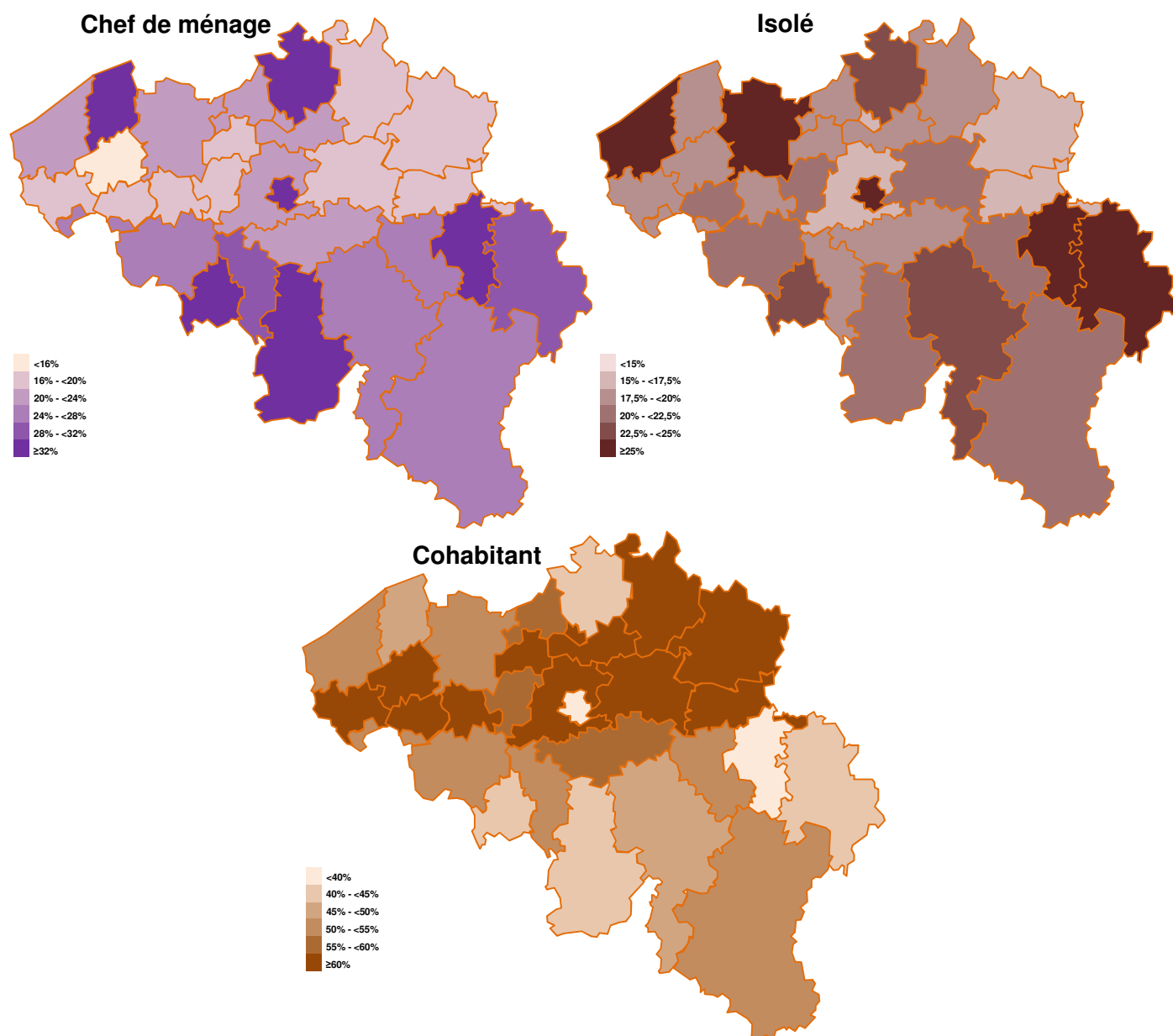
Dans la même période, trois bureaux du chômage ont enregistré une légère diminution de la part des cohabitants (BC Mouscron :-1,4 point de pourcentage ; BC Boom : - 0,2 point de pourcentage; BC Roulers : - 0,1 point de pourcentage). Dans ces bureaux du chômage, la part des cohabitants était cependant déjà assez élevée en 2008.

Depuis 2012, ce sont souvent les mêmes bureaux du chômage qui ont connu la plus grande augmentation. Ces deux dernières années, la part des cohabitants a augmenté le plus fortement au BC Gand (+4,9 points de pourcentage) et au BC Charleroi (+3,6 points de pourcentage). Au BC de Ypres, la part est restée égale et, au BC Roulers, elle a même diminué de 1,2 point de pourcentage.

Après le BC Bruxelles qui connaît la part la plus faible de cohabitants pendant toute la période considérée, seul le BC de Liège reste en 2014 encore sous les 40%. En 2008, tant le BC d'Anvers, le BC de Mons que celui de Charleroi avaient encore moins de 35% de chômeurs cohabitants, mais en 2014 ils ont tous largement dépassé les 40%. Le BC de Hasselt enregistre la plus grande part de cohabitants (65,6%) en 2014. C'est le seul bureau du chômage qui dépasse le cap des 65% et de loin le plus grand qui dépasse les 60%.

Les cartes ci-après illustrent, une fois encore, ces parts en les mettant en perspective par rapport aux autres catégories familiales.

Graphique 11 Part de chaque catégorie familiale dans la population totale de chômeurs par bureau du chômage en 2014 (sur la base du nombre moyen de personnes par trimestre sur une base annuelle)¹³



¹³ La part des chefs de ménage dans les bureaux de chômage d'Anvers et de Bruges est influencée par la forte concentration des travailleurs de port et des pêcheurs de mer de leur ressort. Quand les travailleurs de ces secteurs deviennent chômeurs, ils sont toujours indemnisés en tant que chefs de ménage peu importe leur situation familiale réelle (voir note de bas de page 3).

3.3

Evolution de la catégorie familiale à profil constant

Comme constaté dans la 1ère partie, la hausse du nombre de chômeurs cohabitants depuis 2008 s'est produite en deux temps.

La première augmentation se situe en 2009 et 2010. Cette hausse était, alors, la conséquence de la crise financière survenue à cette époque et qui s'est transformée ensuite en crise économique. Elle était surtout sensible en Région flamande et son impact fut aussi particulièrement fort chez les jeunes. Du fait d'un flux entrant très important de nouveaux chômeurs, le chômage de courte durée dans la population totale a fortement crû. Ce changement de profil a partiellement contribué au fait que le poids des cohabitants dans la population totale a commencé à augmenter du fait de la surreprésentation des cohabitants dans ces sous-populations.

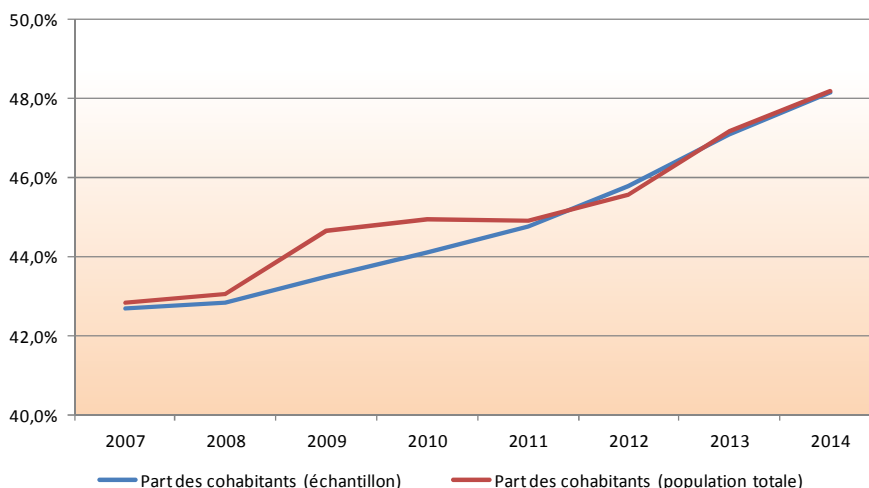
La seconde augmentation s'est produite à partir de 2013. A cette période aussi, le chômage augmentait mais dans une moindre mesure qu'au plus profond de la crise en 2009. On constate, durant cette période, une hausse globale du nombre de cohabitants. Le nombre de cohabitants a d'ailleurs augmenté aussi sensiblement dans les sous-groupes où les cohabitants étaient généralement peu représentés.

En 2009, il semble donc qu'un glissement de profil soit la principale cause de la hausse de la part des cohabitants. Cette part a augmenté du fait qu'un certain nombre de sous-groupes incluant beaucoup de cohabitants ont plus fortement augmenté que d'autres. En 2013, par contre, la hausse du nombre de cohabitants est générale : ce nombre augmente partout et donc aussi dans les sous-groupes où les cohabitants sont traditionnellement sous-représentés comme chez les 50 ans et plus et chez les chômeurs de longue durée. Cela a eu pour effet que, dans la période 2013-2014, l'augmentation de la part des cohabitants a été beaucoup plus forte que durant la période 2008-2012 alors que la crise était moins profonde et que, dès lors, l'influence de la conjoncture sur le profil des chômeurs était moindre.

Pour illustrer la différence entre ces 2 périodes, il est judicieux d'examiner l'évolution de la part des cohabitants à profil constant. Afin de neutraliser l'influence du profil sur l'évolution de la répartition des chômeurs selon la catégorie familiale, on a tiré un échantillon de la population des chômeurs sur base de 108 'strates' (en fonction de variables telles que le genre, la base d'admission, la région, la durée du chômage et l'âge) au 4ème trimestre de chacune des années analysées. L'échantillon a été constitué de manière aléatoire et chaque 'strate' a le même poids qu'en T4 2007. Il se compose, à chaque fois, de 180 000 personnes ce qui correspond à un peu plus d'un tiers de la population totale.

Ainsi, seule la caractéristique 'catégorie familiale' varie alors que les autres caractéristiques restent constantes. L'évolution de la part des cohabitants dans l'échantillon reflète de cette manière l'évolution de base, abstraction faite de l'influence des autres caractéristiques. Là où cette évolution s'écarte le plus de celle de la population totale, l'influence du profil est donc la plus importante.

Graphique 12 Evolution de la part des chômeurs cohabitants dans l'échantillon à profil constant (sur base du profil en T4 2007) et dans la population totale



Le graphique 12 illustre la différence d'évolution de la part des cohabitants dans ces 2 populations. Le graphique montre que le profil a eu une influence considérable sur la catégorie familiale durant la crise économique de 2009 et 2010 : la hausse de la part des cohabitants dans la population totale a été sensiblement plus forte que dans l'échantillon à profil constant. Dans la période qui a suivi, les 2 courbes convergent à nouveau. Nonobstant le fait que le profil de la population totale des chômeurs est complètement différent à la fin de la période considérée de celui de l'échantillon (voir tableau 18), la part des cohabitants demeure environ aussi élevée dans les 2 populations. Cette constatation ne fait que confirmer ce que l'évolution de la catégorie familiale dans les sous-groupes avait montré à savoir que la forte hausse de la part des cohabitants après 2012 est une tendance générale et que d'autres causes que des simples évolutions de profil sont à la base de cette évolution.

Tableau 18 Evolution du profil de la population des chômeurs depuis 2007 selon les critères sur base duquel l'échantillon a été composé.

Variable	Sous-groupe	T4 2007 = profil échantillon	T4 2008	T4 2009	T4 2010	T4 2011	T4 2012	T4 2013	T4 2014	2007-2014
Base d'admission	Base travail	73,5%	74,3%	75,6%	75,6%	75,6%	76,6%	77,8%	80,0%	+6,4 ppt
	Base études	26,5%	25,7%	24,4%	24,4%	24,4%	23,4%	22,2%	20,0%	-6,4 ppt
Sexe	Homme	48,2%	49,4%	51,9%	51,7%	51,5%	52,5%	53,4%	53,8%	+5,6 ppt
	Femme	51,8%	50,6%	48,1%	48,3%	48,5%	47,5%	46,6%	46,2%	-5,6 ppt
Age	<30 ans	30,0%	29,8%	30,5%	29,5%	28,8%	28,7%	29,1%	27,1%	-2,9 ppt
	30-49 ans	48,1%	47,0%	46,4%	46,1%	45,9%	46,0%	45,4%	45,1%	-2,9 ppt
	50 ans et +	22,0%	23,2%	23,2%	24,3%	25,2%	25,3%	25,5%	27,8%	+5,8 ppt
Durée de chômage	<1 an de chômage	33,1%	35,9%	37,8%	35,5%	36,8%	37,1%	38,1%	36,1%	+3,0 ppt
	1-<2 ans de chômage	16,1%	16,4%	18,8%	19,4%	17,7%	18,6%	19,1%	19,7%	+3,6 ppt
	2 ans et + de chômage	50,8%	47,7%	43,4%	45,0%	45,5%	44,3%	42,8%	44,3%	-6,5 ppt
Région	Région flamande	36,3%	36,2%	38,5%	38,2%	37,6%	37,9%	39,1%	39,9%	+3,6 ppt
	Région wallonne	47,4%	47,2%	45,1%	44,8%	45,0%	44,8%	44,0%	43,4%	-4,0 ppt
	Région de Bruxelles-Cap	16,3%	16,6%	16,4%	17,0%	17,4%	17,3%	16,9%	16,8%	+0,5 ppt

Il n'est pas facile d'expliquer l'accélération entre 2012 et 2014 de la hausse de la part des cohabitants. On peut néanmoins avancer 2 hypothèses.

Premièrement, la convergence des régimes d'indemnisation des différentes catégories familiales peut être un facteur explicatif (voir introduction). Celle-ci a, en effet, eu pour résultat de réduire l'intérêt à déclarer une catégorie familiale non conforme à la réalité.

Deuxièmement, les contrôles plus ciblés de la catégorie familiale depuis le lancement du projet Regis (voir point 1.3 page 6) et la mise en œuvre de techniques de datamining et -matching ont pu aussi avoir eu un impact. La probabilité de détecter la fraude domiciliaire ou la fraude en matière de composition du ménage (souvent même avant l'octroi de l'allocation) est plus grande qu'auparavant ce qui, d'une part, a conduit à un nombre plus élevé de constatations et d'autre part, a engendré probablement également un effet dissuasif.

Il y a lieu de souligner que ces 2 éléments ne constituent sans doute qu'une partie de l'explication dans la mesure où il est difficile d'en évaluer leur impact.

Conclusion

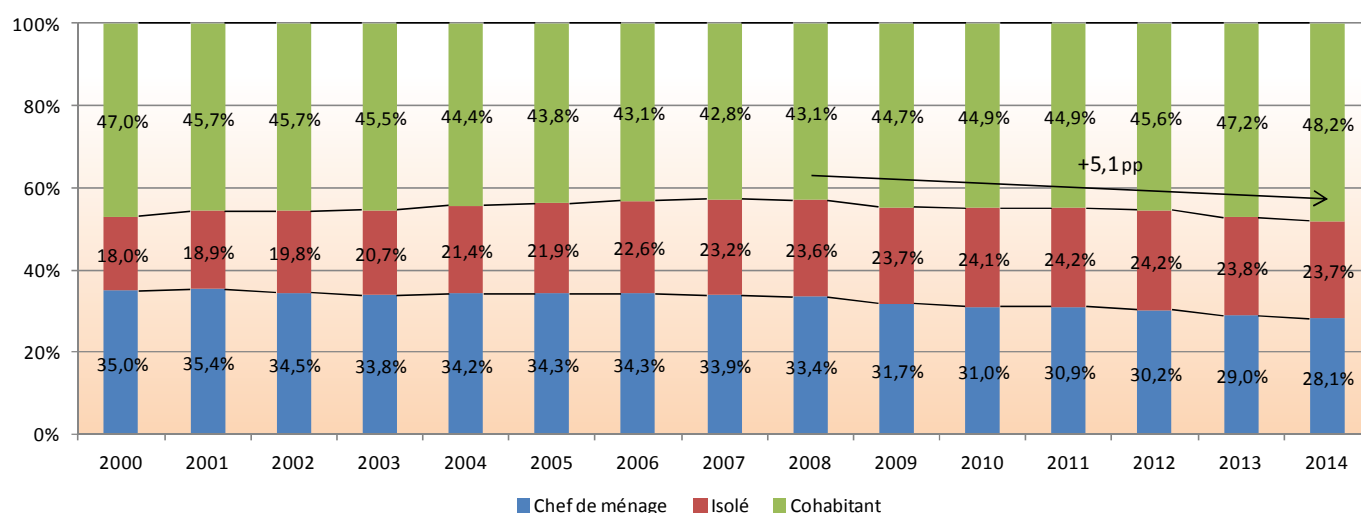
Le but de cette étude est de donner un aperçu de l'évolution récente de la répartition des chômeurs selon la catégorie familiale ainsi que de mieux en comprendre les développements.

Le moment charnière de cette évolution se situe en 2008. Jusqu'alors, l'importance des isolés augmentait assez fortement, au détriment des deux autres catégories familiales. Cette évolution était également logique, étant donné notamment l'augmentation des ménages d'une seule personne dans notre société.

Cependant, en 2008, cette situation change. A partir de ce moment, la part des cohabitants augmente à nouveau. La part des isolés continue également d'augmenter mais dans une moindre mesure qu'auparavant. L'importance des chefs de ménage dans la population totale de chômeurs continue de décliner.

La hausse des cohabitants à partir de 2008 se fait dans un premier temps de manière progressive mais à partir de 2013, l'évolution s'accélère. La part des cohabitants atteint de cette manière en 2014 son niveau le plus élevé en 15 ans (48,2%). La hausse par rapport à 2008 atteint 5,1 points de pourcentage. L'accélération depuis 2013 a, en outre, pour conséquence que la part des isolés diminue de nouveau pour la première fois dans la période considérée, passant de 24,2% en 2012 à 23,7% en 2014. Les chefs de ménage atteignent en 2014 leur niveau le plus bas (28,1%).

Graphique 13 Evolution de la répartition selon la catégorie familiale de la population des CCI-DE entre 2000 et 2014

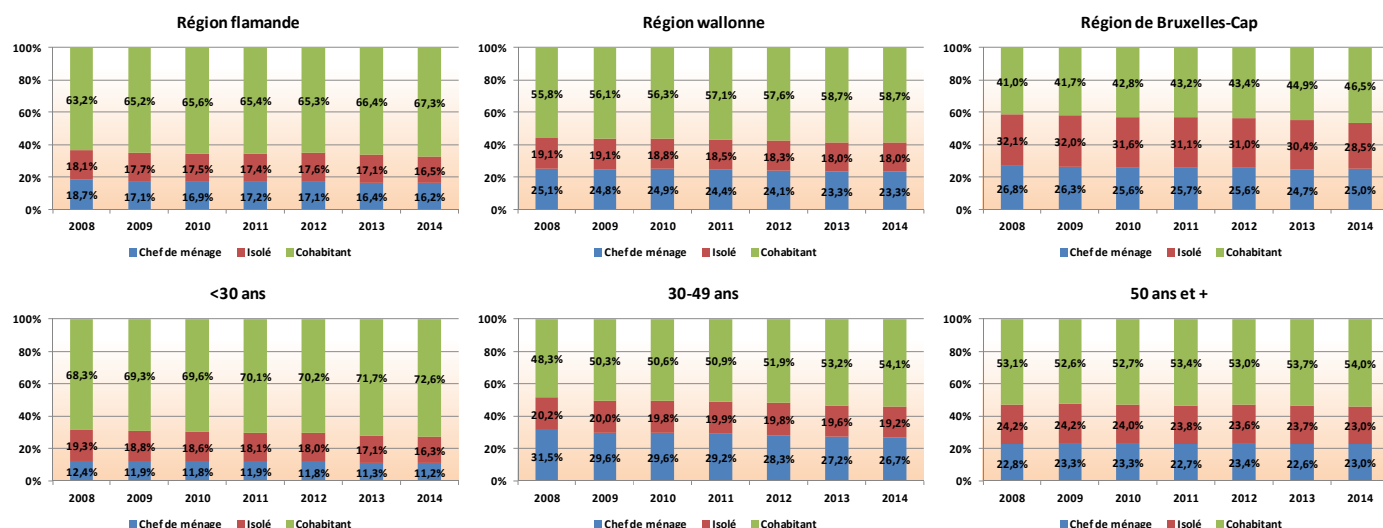


L'importance grandissante des cohabitants dans la population totale des chômeurs depuis 2008 est liée à un certain nombre de raisons. Les trois principales sont les suivantes.

Plus de cohabitants du fait de la crise économique

La crise économique, à la fin de la dernière décennie, a engendré, surtout en Région flamande, une hausse du chômage. De ce fait, la part de cette région dans la population totale des CCI-DE a augmenté ce qui a conduit aussi, indirectement, à une hausse de la part des cohabitants. Les travailleurs originaires de la Région flamande sont, en effet, comme les jeunes, plus souvent que d'autres catégories de travailleurs indemnisés comme cohabitants lorsqu'ils se retrouvent au chômage (voir graphique 14) ce qui explique la sensibilité conjoncturelle de cette catégorie familiale. Egalement lors du 2^{ème} creux de l'économie en 2013, la hausse du chômage se retrouvait d'ailleurs aussi surtout en Région flamande tout en étant plus réduite qu'en 2009.

Graphique 14 Verdeling van de instromers in het statuut van UVW-WZ naar gezinscategorie en gewest/leeftijd



Concomitamment, l'important flux entrant durant les années de crise s'est traduit aussi en une hausse globale de la part du chômage de courte durée dans la population totale des CCI-DE. Cette augmentation a également indirectement conduit à une hausse de la part des cohabitants. Ceux-ci sont, en effet, surreprésentés dans le chômage de courte durée du fait que généralement, ils sortent plus rapidement du chômage que les autres catégories familiales. Lors du 2^{ème} creux de l'économie en 2013, on n'a pas constaté de hausse de la part du chômage de courte durée dans la population totale des CCI-DE.

Autant l'augmentation de l'importance de la Région flamande que celle du chômage de courte durée dans la population totale constituent donc une cause importante de la hausse de la part des chômeurs cohabitants dans la période 2008-2012.

Accélération à partir de 2013 : du fait de la convergence des régimes d'indemnisation et de contrôles plus ciblés?

Alors que jusqu'en 2012, le glissement vers une plus grande part de chômeurs cohabitants se déroulait progressivement, il a connu une accélération à partir de 2013. La part des cohabitants dans la population totale a augmenté entre 2012 et 2014, passant de 45,6% à 48,2%, ce qui résulte en une augmentation plus importante en point de pourcentage qu'entre 2008 et 2012 (+2,6 points de pourcentage contre +2,5 points de pourcentage). On a au même moment constaté que l'importance des isolés a légèrement diminué (passant de 24,2% en 2012 à 23,7% en 2014). Dans l'assurance-invalidité et le chômage temporaire, c'est également le cas mais dans une moindre mesure que dans le chômage. La part des ménages d'une seule personne dans le nombre total de ménages privés est stable depuis 2010. Là où auparavant un parallélisme pouvait être tenu entre l'évolution de la catégorie familiale dans les différents régimes d'allocations et la répartition selon le type de ménage dans la population totale, ces deux dernières années, il semblerait que ce ne soit donc plus le cas – et encore plus particulièrement dans le secteur du chômage.

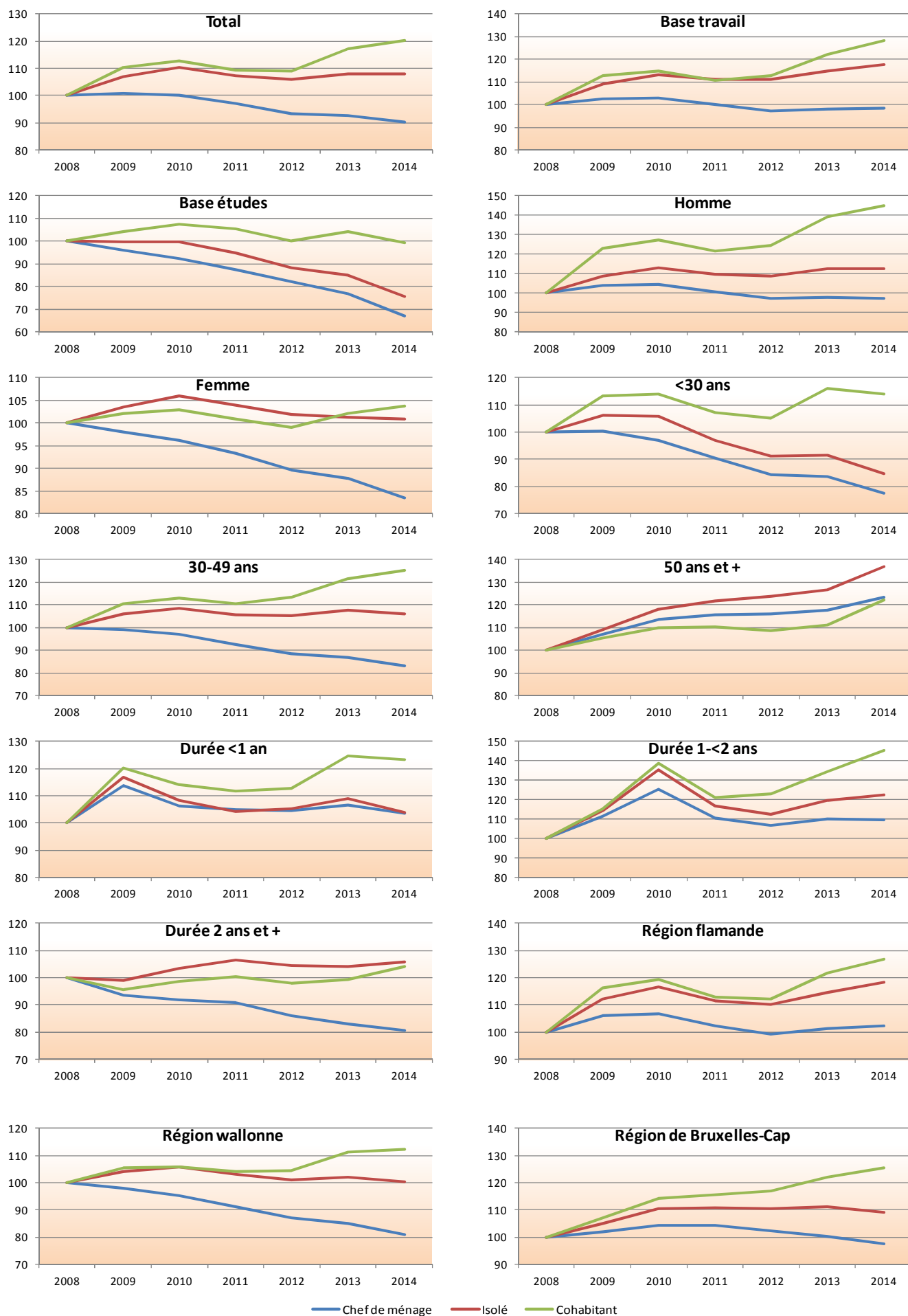
Le flux entrant semble également suggérer que, dans la période après 2012, il s'est passé autre chose que durant la période 2008-2012. En 2013, le flux entrant de chômeurs cohabitants était, en effet, 2,4% plus élevé qu'en 2009 et ce, en pleine crise économique. La régression économique en 2013 n'était cependant en aucun cas plus importante qu'en 2009. Le flux entrant de chômeurs chefs de ménage et isolés était, en 2013, inférieur de 6 à 7% par rapport à 2009.

Deux éléments indiquent que d'autres causes que de simples glissements de profil résultant d'une variation conjoncturelle jouent aussi un rôle dans cette accélération.

1. L'évolution de la catégorie familiale au sein des différentes sous-populations montre en effet que l'augmentation accélérée de chômeurs cohabitants en 2013 et 2014 constitue une tendance générale. En d'autres termes : le nombre de cohabitants à partir de 2012 a augmenté plus fortement que les autres catégories familiales et ce, également dans les sous-groupes avec traditionnellement moins de cohabitants (comme les chômeurs âgés et de longue durée). C'est clairement illustré par la courbe des cohabitants (graphique 15) qui montre une tendance haussière depuis 2013. Le contraste avec la période d'avant 2013 est remarquable. Avant 2013, dans beaucoup de sous-groupes, le nombre de cohabitants augmentait certes déjà le plus fortement parmi toutes les catégories familiales mais les isolés étaient très souvent au même niveau (ou connaissaient même dans certains sous-groupes une plus grande augmentation que les cohabitants).

2. L'évolution au sein d'un échantillon avec des caractéristiques de profil constants montre que l'influence du profil sur l'évolution de la catégorie familiale a été beaucoup plus importante en 2009 et 2010 qu'en 2013 et 2014.

Graphique 15 Evolutive van het gemiddeld aantal UVW-WZ per trimester op jaarbasis (2008 = basis 100)



Les explications possibles de cette accélération à partir de 2013 sont la convergence des régimes d'indemnisation des différentes catégories familiales et les contrôles plus efficaces et mieux ciblés sous l'influence du projet Regis et des techniques de datamining et -matching. Ces éléments peuvent avoir contribué à réduire le nombre de déclarations non conformes à la réalité ce qui renforce logiquement le flux entrant des cohabitants et réduit celui des chefs de ménage et des isolés.

Flux sortant plus élevé de chefs de ménage et d'isolés en raison de l'activation du comportement de recherche d'emploi

Outre le flux entrant de cohabitants à la hausse, le changement au niveau du flux sortant joue également un certain rôle dans l'augmentation de la part des cohabitants dans la population totale.

Depuis une dizaine d'années, l'importance des chefs de ménage et des isolés dans le flux sortant a, en effet, augmenté. C'est probablement une conséquence de l'introduction de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi à partir de 2004. Cette procédure a engendré un suivi généralisé de la disponibilité active des chômeurs. Elle a remplacé la procédure d'exclusion pour chômage de longue durée sur la base de l'« article 80 » qui ne visait que les seuls cohabitants.

La part des chefs de ménage et des isolés dans le flux sortant s'est, de ce fait, considérablement accrue par rapport à leur part dans le flux entrant (la différence entre la courbe verte et bleue dans le graphique 16). Dans des périodes de chômage décroissant (donc lorsque le flux sortant est supérieur au flux entrant), cela réduit la part des chefs de ménage et des isolés. Dans des périodes de chômage croissant (donc lorsque le flux entrant est supérieur au flux sortant), cela renforce la part des cohabitants.

Graphique 16 Evolution de la part des chômeurs cohabitants dans le flux entrant et le flux sortant sur base annuelle

